



Conseil économique et social

Provisoire

19 février 2013

Français

Original : anglais

Réunion ministérielle spéciale du Conseil économique et social : construire l'avenir que nous voulons

Compte rendu analytique provisoire de la 50^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 24 septembre 2012 à 15 h 30

Président : M. Koterec (Slovaquie)

Sommaire

Réunion ministérielle spéciale du Conseil économique et social : construire l'avenir que nous voulons

Déclaration d'ouverture du Président du Conseil

Déclaration du Président de l'Assemblée générale

Allocution du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

Débat sur le thème : « Un système multilatéral inclusif, renforcé et efficace pour réaliser le développement durable – quelles mesures faut-il prendre ? »

Débat

Débat ministériel

Observations de conclusion et clôture de la réunion ministérielle spéciale

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.



La séance est ouverte à 15 h 40.

Réunion ministérielle spéciale du Groupe du Conseil économique et social : construire l'avenir que nous voulons

Déclaration d'ouverture du Président du Conseil

1. **Le Président** dit que la refonte du système multilatéral de développement est une question qu'il importe de discuter maintenant, au lendemain de la Conférence Rio +20. Le document final de cette conférence appelait notamment à un renforcement du Conseil économique et social. La présence de nombreux ministres et autres hauts fonctionnaires à la réunion adresse un fort message de soutien au rôle décisif que joue le Conseil dans une intégration équilibrée des trois piliers du développement.

2. Avec le ralentissement de la reprise économique, les pays qui souffrent du chômage, en particulier chez les jeunes, sont exposés à un risque de troubles sociaux. L'inégalité des revenus s'accentue dans les pays riches tandis que dans les pays pauvres le renchérissement des denrées alimentaires a des effets désastreux, surtout sur les enfants. Face à de telles difficultés, des solutions uniquement nationales ne suffisent pas. Un système multilatéral plus efficace pour le développement est donc nécessaire et le rôle des Nations Unies dans ce système doit être défini.

3. Tout le monde convient de la nécessité d'un modèle de développement durable assorti d'incitations efficaces et de meilleurs moyens de suivi et de responsabilisation. Les Nations Unies, et avant tout le Conseil économique et social, sont le point de convergence de ces efforts. À mesure qu'apparaît un nouveau cadre multilatéral, le travail du Conseil est de mettre en place des consultations susceptibles d'aboutir à la définition d'une démarche authentiquement mondiale et d'utiliser ses liens avec les organisations non gouvernementales et les milieux universitaires pour aider à diffuser les connaissances et appliquer les écotechnologies à la croissance. À cette fin, les méthodes de travail et les relations du Conseil avec d'autres acteurs doivent être redéfinies pour assurer une plus grande cohérence dans la définition des politiques pour l'ensemble des piliers – économique, social et environnemental – du développement durable.

Déclaration du Président de l'Assemblée générale

4. **M. Jeremić** (Serbie), Président de l'Assemblée générale, dit que s'il était plus dynamique, le Conseil économique et social utiliserait plus complètement ses pouvoirs en vertu de la Charte et apporterait ainsi une contribution plus concrète au traitement des aspects économiques et sociaux du programme de développement pour l'après-2015. La Conférence Rio +20 a rappelé qu'il fallait mieux coordonner, dans une plus grande cohérence, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, au moment où on commence à planifier le programme de développement après 2015. L'Assemblée générale a été chargée par la Conférence Rio +20 de préparer un forum de haut niveau qui serait lancé au début de la prochaine session, d'établir un groupe de travail chargé de proposer une liste d'objectifs de développement durable et de lancer un processus intergouvernemental qui proposerait des options pour une stratégie efficace de financement. Il espère en particulier entendre les vues du Conseil sur cette dernière question, ainsi que toutes autres suggestions tendant à porter au maximum l'impact des Nations Unies sur le programme de développement à l'échelle mondiale.

5. Une meilleure gouvernance économique mondiale suppose une meilleure collaboration entre les Nations Unies, les institutions financières et commerciales internationales et les groupements informels tels que le Groupe des Vingt. Il s'attend donc à recevoir la contribution du Conseil sur la façon dont l'Assemblée générale pourrait jouer un rôle plus actif dans cette collaboration. Le but n'est pas d'empêtrer sur des efforts déjà en cours, mais de les compléter. Le texte issu de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son impact sur le développement, qui a été repris par la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, soulignait que les besoins des pays en développement et de l'environnement devaient figurer en très bonne place dans le programme de développement. Il espère que la revitalisation du Conseil économique et social contribuera à rendre la soixante-septième session de l'Assemblée générale mémorable pour avoir fait avancer le programme de développement de l'après-2015 et avoir établi un discours économique mondial plus solidaire.

*Allocution du Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies*

6. **Le Secrétaire général** dit que la réunion ministérielle offre une occasion importante de réfléchir à la nécessité d'un système multilatéral plus efficace pour le développement durable, qui réponde à la fois à des préoccupations immédiates et à des problèmes de développement durable plus vastes. Les piliers économique, social et environnemental du développement durable doivent être intégrés dans les politiques définies à tous les niveaux.

7. Le Conseil économique et social apporte une contribution importante à cet effort dans plusieurs domaines. Une solution coordonnée doit être trouvée au problème de la crise mondiale de l'emploi, et notamment au chômage des jeunes, et assurer la pleine participation des femmes à l'activité économique. Les pays donateurs doivent honorer les engagements qu'ils ont pris à l'égard des pays en développement et ne pas permettre que l'austérité budgétaire compromette l'aide qu'ils apportent à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des OMD. La sécurité alimentaire et nutritionnelle doit figurer en très bonne place dans le programme de développement, afin de relever le Défi Faim zéro qu'a lancé la Conférence Rio +20. Le Fonds vert pour le climat doit devenir opérationnel et il faut continuer d'apporter un soutien à l'initiative Énergie durable pour tous. Le Cycle de Doha doit être relancé afin de contrecarrer la tendance troublante à une remontée du protectionnisme.

8. Durant l'année qui vient, il présentera les conclusions du Groupe de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015. Le travail de ce groupe sera étroitement coordonné avec celui du groupe de travail intergouvernemental sur les objectifs du développement durable. À mesure que progresseront l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable, il engage instamment les ministres à saisir l'occasion de démontrer que le système multilatéral de développement peut effectivement fonctionner.

*Déclaration du Secrétaire général adjoint
aux affaires économiques et sociales*

9. **M. Wu Hongbo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que la réunion ministérielle a lieu au même moment que trois processus importants : le suivi de la Conférence

Rio +20, l'intensification du travail accompli sur le programme de développement pour l'après-2015 et la poursuite du renforcement du Conseil économique et social aux termes de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale.

10. La Conférence Rio +20 a constaté la très grande importance d'un système multilatéral de développement inclusif, transparent, réformé, renforcé et efficace. Un tel système doit favoriser une analyse commune des problèmes de façon à faciliter la conclusion d'un accord sur les objectifs, et remédier au manque de cohérence des politiques en intégrant les piliers économique, social et environnemental du développement.

11. Le Conseil a un rôle vital à jouer dans le renforcement du système de gouvernance du développement durable. Sa structure démocratique et son caractère inclusif lui donnent une légitimité certaine, qui a été maintes fois démontrée par son aptitude à promouvoir un dialogue international sur les questions les plus diverses. Le Conseil est bien placé pour continuer à remplir son rôle de direction dans l'examen de la mise en œuvre du programme de développement, notamment l'intégration des trois piliers du développement et la contribution à l'établissement du programme de développement pour l'après-2015. Pour augmenter sa contribution à ces objectifs, cependant, le Conseil doit introduire des changements importants dans le choix de son programme et ses méthodes de travail qui supposent un engagement politique appréciable.

Débat sur le thème « Un système multilatéral inclusif, renforcé et efficace pour réaliser le développement durable – quelles mesures faut-il prendre? »

12. **Le Président** présente le débat sur le thème « un système multilatéral inclusif, renforcé et efficace pour réaliser le développement durable – quelles mesures faut-il prendre? ». Le débat sera animé par David Steven, chargé de recherche principal au Centre de la coopération internationale de l'Université de New York. Les experts sont M. Gert Rosenthal, Représentant permanent du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies et ancien Président du Conseil; M. Timothy Wirth, Président des fondations pour les Nations Unies, et M. Munir Akram, ex-Président du Conseil.

13. **M. Steven** (animateur) dit que le Secrétaire général vient tout juste de souligner plusieurs problèmes pressants, notamment le chômage des jeunes, le passage à une trajectoire de croissance verte dans un système commercial ouvert et la réalisation des OMD avec la formulation du programme de développement pour l'après-2015. Le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général adjoint et le Président du Conseil ont de leur côté appelé à une plus grande cohérence dans la définition des politiques relatives aux trois piliers économique, social et environnemental du développement. L'objet du débat est de discuter des idées de réforme systémique du Conseil qui lui permettraient de contribuer plus efficacement à la réalisation de ce but.

14. **M. Rosenthal** (Expert) dit que la crise économique de 2008, durant laquelle les principaux pays du monde ont pris des mesures par l'intermédiaire du Groupe des Vingt plutôt que par les institutions de Bretton Woods ou les Nations Unies, a bien montré que de nouvelles institutions multilatérales sont nécessaires pour coordonner la mise en œuvre d'une politique économique et sociale mondiale. La seule question est de savoir à quoi ressembleront ces nouvelles institutions et quel sera le rôle des Nations Unies et du Conseil économique et social dans le nouveau système.

15. Un mécanisme analogue au Groupe des Vingt doit être envisagé, de façon que les principaux acteurs puissent avoir une tribune pour déterminer des décisions collectives affectant l'économie mondiale. Cependant, contrairement à l'idée formulée durant la Conférence Rio+20, il n'est pas nécessairement préférable de faire traiter les questions économiques, sociales et environnementales par une seule institution centralisée. Quelles que soient les nouvelles dispositions prises, les Nations Unies auront un rôle important à jouer, celui de convoquer des sommets, de réaliser des analyses et d'encourager le débat sur les politiques suivies. L'Organisation est donc particulièrement bien placée pour jouer un rôle concret dans le domaine d'un large développement durable.

16. La question qui reste est de savoir quel rôle est réservé au Conseil économique et social dans le système des Nations Unies. Le document final de la Conférence Rio+20 a réaffirmé que le Conseil économique et social est l'organe principal pour l'examen des politiques, le débat sur elles et pour des recommandations sur des questions de développement économique et social. Pour remplir ces fonctions, le

Conseil doit relancer son pouvoir de convocation, mieux coordonner les activités de ses organes subsidiaires et résoudre la question du recouplement entre son ordre du jour et celui de l'Assemblée générale. À ce sujet, il espère que le nouveau forum politique de haut niveau envisagé dans le document final de Rio+20 pour remplacer la Commission du développement durable relèvera du Conseil plutôt que de l'Assemblée générale. Cela donnera au Conseil un rôle important dans le lien à établir entre le programme de développement pour l'après-2015 et la formulation des objectifs de développement durable que demande le document final de Rio+20.

17. **M. Wirth** (Expert) dit que l'examen de l'histoire passée du Conseil révèle plusieurs réalisations appréciables. Durant les années 60, son travail intellectuel a assuré l'intégration des questions, auparavant distinctes, de l'économie et du commerce international dans le système des Nations Unies; durant les années 70, le Conseil a aidé à coordonner le système de la fourniture de l'aide publique au développement, tandis que son appui aux huit grandes conférences mondiales tenues durant les années 80 et 90 a eu un impact considérable sur la coopération des États sur des questions telles que les droits de l'homme et la population. Plus récemment, par ses délibérations, le Conseil a aidé à définir les objectifs du Millénaire pour le développement et il aide à faire de l'environnement un aspect pertinent du programme de développement. Cette histoire, qui ne manque pas de distinction, montre comment le Conseil fonctionne de la façon la plus efficace quand il réfléchit à des situations à atteindre plutôt qu'à la gestion de ses procédures internes.

18. Le Conseil devrait s'efforcer de continuer à accomplir sa fonction consistant à faire connaître les questions complexes de la communauté internationale en exerçant son autorité politique et intellectuelle à l'appui de quatre objectifs critiques : définir le programme de développement pour l'après-2015; soutenir la proposition du Secrétaire général d'intégrer les préoccupations énergétiques dans tous les aspects des activités des Nations Unies; définir le rôle du secteur privé dans le développement, notamment en élaborant des directives pour la gestion des partenariats avec les responsables économiques des pays en développement; et faciliter l'analyse, dans le monde, des questions relatives à la condition féminine et leurs conséquences pour l'action des Nations Unies. Le

Conseil joue un rôle décisif en raison de sa capacité à réunir la communauté internationale. Il devrait utiliser ce pouvoir pour exercer une autorité intellectuelle et formuler des idées dans les domaines de la gouvernance et de l'économie.

19. **M. Akram** (Expert) dit que le renforcement du Conseil est un objectif important depuis des décennies. La nécessaire cohérence des politiques au niveau international est plus évidente que jamais; le Conseil est le seul organe ayant la légitimité voulue pour fournir des directives sur l'application effective des grandes décisions prises par la communauté internationale ces dernières années. Pour remplir ce rôle important, le Conseil doit introduire des modifications dans trois domaines distincts. D'abord, au lieu de chercher à réformer son ordre du jour au coup par coup, il devrait élaborer un ordre du jour entièrement nouveau reposant sur des objectifs convenus – les objectifs du Millénaire pour le développement, les objectifs de développement convenus sur le plan international adoptés dans les grandes conférences mondiales et les objectifs de développement durable définis par la Conférence Rio +20 – tout en tenant compte des crises financière, alimentaire et environnementale et des autres problèmes réels. Deuxièmement, pour être un organe de décision efficace, le Conseil ne devrait comprendre que 27 membres. Ce nombre assurerait la représentation des États petits et grands au moyen d'un système de membres permanents et de membres temporaires choisis de façon démocratique. Contrairement au Groupe des Vingt, les décisions du Conseil réformé seraient prises dans le cadre légitime des Nations Unies.

20. Enfin, le Conseil devrait faire appel aux secrétariats de tous les organismes des Nations Unies ainsi qu'aux institutions de Bretton Woods et aux organisations autonomes afin de créer un secrétariat mondial pour le Conseil économique et social. Chaque institution aurait alors un enjeu dans le travail du Conseil et participerait à l'application de ses décisions. Cette proposition serait réalisable étant donné que le Secrétaire général préside déjà les processus interinstitutions.

21. **M. Steven** (Animateur) appelle l'attention sur les questions que posent des personnes qui participent au débat au moyen des réseaux sociaux. Ces personnes souhaitent savoir ce que la société civile et les militants peuvent faire pour réaliser le programme de

développement durable, comment les derniers progrès technologiques peuvent être utilisés pour résoudre les problèmes de durabilité à l'échelle mondiale, quelles leçons ont été tirées des efforts déployés pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et comment ces leçons pourraient être appliquées à l'élaboration d'un programme de développement, et si le développement durable peut être considéré comme un développement solidaire.

22. **M. Lajčák** (Slovaquie) dit que le système multilatéral continuera à être mis uniquement par des chocs extérieurs si on continue à adopter une démarche sectorielle en matière de développement. Au contraire, le Conseil devrait répondre aux nouveaux problèmes de développement en suivant une approche intégrant les trois piliers du développement durable, sur la base d'objectifs à court et à long termes.

23. Le Conseil pourrait accroître son autorité intellectuelle et améliorer son organisation et ainsi influer sur le système multilatéral en organisant plus fréquemment des réunions répondant directement aux crises mondiales, par exemple l'excellente Conférence sur la jeunesse intitulée « Crée un avenir durable : autonomiser les jeunes grâce à de meilleures possibilités d'emploi » qui a été organisée par le Conseil en mai 2012. Pour servir de pôle d'examen des questions nouvelles, le Conseil devrait d'abord proposer une analyse des risques potentiels grâce à sa présence au niveau du système, notamment les fonds et programmes des Nations Unies, afin de cerner les questions transversales. En outre, le pouvoir de convocation qui revient au Conseil pourrait être utilisé pour inciter d'autres acteurs tels que le secteur privé et les organisations de la société civile à analyser les risques et les solutions.

24. Grâce à sa légitimité universellement acceptée, le Conseil pourrait servir de tribune où des accords pourraient être négociés au mieux, et pour cela il devrait adopter des méthodes de travail simples, plus souples, comme celles qui sont employées par d'autres groupes. Il importe de noter que le Conseil est l'organe principal ayant pour mandat de coordonner le suivi intégral des grandes conférences des Nations Unies tenues dans les domaines économique, social, environnemental et autres. Le document final de la Conférence Rio +20 (A/RES/66/288) reconnaît le rôle essentiel que doit jouer le Conseil – dans l'intégration des trois piliers du développement durable, l'amélioration de ses mécanismes tels que le Forum

pour la coopération en matière de développement et l'examen ministériel annuel –, rôle qui pourrait servir à améliorer la pertinence du Conseil face aux problèmes mondiaux.

25. **M^{me} Saad** (Égypte) dit qu'il faut, en priorité, dans le programme de développement pour l'après-2015, réagir au changement climatique; la question est particulièrement pertinente quand on examine le pilier environnemental du développement durable. L'examen des réformes du Conseil doit tenir compte de ce que dit la Charte pour définir son rôle. Alors que les États Membres pourraient chercher à améliorer le fonctionnement du Conseil comme instance de délibération qui réunit les divers acteurs et recherche une sensibilisation de l'opinion, ils ne doivent pas tenter d'en faire un organe définissant des missions, comme le Conseil de sécurité.

26. **M. García-Margallo** (Espagne) dit que l'expérience de l'Espagne dans l'Union européenne a montré que les mesures d'austérité, à elles seules, ne peuvent entièrement dissiper les effets de la crise financière et économique; la création d'emplois doit être une priorité majeure des politiques suivies. La question de la viabilité à terme de la dette et de la pérennité des mesures de croissance est aussi un facteur pertinent qu'il faut considérer. En outre, les réformes économiques ne doivent pas alourdir la charge qui pèse sur les groupes sociaux à faible revenu et doivent intégrer le souci de l'environnement. La politique énergétique, en particulier, doit rechercher le dosage énergétique le moins nocif pour l'environnement.

27. L'Espagne a une bonne expérience de l'aide humanitaire d'urgence et de sa coordination, et elle attache une importance particulière à la réponse à la crise dans le Sahel.

28. **M. Gómez-Robledo** (Mexique) dit qu'il est important d'établir le rôle du Groupe des Vingt dans les processus multilatéraux, étant donné qu'il a montré une grande capacité de produire des résultats effectifs alors qu'au même moment nombreux sont ceux qui se demandent si le Conseil a bien un impact réel. Néanmoins, il faut noter que l'initiative des objectifs du Millénaire pour le développement a largement réussi à inciter les États à lancer et coordonner des programmes de développement nationaux. Au Mexique, la structure offerte par les OMD, avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le

développement (PNUD), a réussi à rompre le cercle vicieux de la pauvreté dans l'État le plus pauvre du pays. Le fait que la Conférence Rio +20 soit parvenue à bien démontrer la nécessité d'intégrer les trois piliers du développement durable dans le programme de développement pour l'après-2015 peut être considéré comme un autre succès.

29. La question demeure de savoir si, comme on est au milieu d'une crise économique, la croissance économique et l'expansion du commerce viendront des pays développés ou des pays en développement. Il demande aux experts si la participation de la société civile et du secteur privé réussira à rétablir le sens de l'appropriation par la communauté internationale du programme de développement pour l'après-2015. En outre, il souhaite savoir dans quelle mesure le Conseil devrait coordonner son action avec celle des institutions de Bretton Woods et autres organismes, tels que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

30. En sa qualité de Président, en 2012, du Groupe des Vingt, le Mexique s'est efforcé de faire de la réunion au sommet des dirigeants de ce groupe, tenue en juin 2012, un processus transparent permettant de prendre en compte les perspectives d'États et d'acteurs non membres. Bien que les mécanismes non officiels ne puissent remplacer les organismes des Nations Unies, qui offrent une légitimité puisqu'ils ont une composition universelle, ces mécanismes sont parvenus à surmonter les obstacles à la promotion du programme de développement pour l'après-2015. L'amélioration du débat entre les organes des Nations Unies et les mécanismes non officiels tels que le Groupe des Vingt faciliterait la réforme du Conseil; la réforme des mécanismes des Nations Unies pour la défense des droits de l'homme, qui fait participer aussi bien les États Membres que d'autres acteurs, est la preuve de l'efficacité d'une telle démarche. Il demande aux experts de proposer des moyens par lesquels les divers acteurs concernés contribueraient à un sentiment d'appropriation collective du programme de développement pour l'après-2015.

31. **M. Wirth** (expert) répond qu'étant donné l'autorité et la légitimité considérables des Nations Unies, si l'on veut convoquer des organisations du système des Nations Unies et des particuliers qui n'en font pas partie pour participer à des débats sur des questions telles que le changement climatique, l'énergie et le développement durable, il suffirait

simplement de lancer des invitations et de réunir un forum adéquat. Des économistes et des penseurs de renom seraient sans doute désireux de prendre part, par exemple, à un débat sur l'avenir du programme de développement ou sur la relation entre les Nations Unies et le Groupe des Vingt.

32. **M. Khan** (Indonésie) dit que pour bien coordonner le suivi des grandes conférences des Nations Unies, le Conseil doit être en relation avec tous les acteurs compétents et notamment les programmes, fonds et organismes des Nations Unies afin d'éviter les doubles emplois et assurer une allocation efficace des ressources. Rappelant que le document final de la Conférence Rio +20 engage le Conseil à déterminer quelles entités des Nations Unies seront responsables des activités de suivi, il note que le Conseil pourrait y consacrer une session. Le programme de développement pour l'après-2015 doit viser surtout l'allégement de la pauvreté, un développement durable et équitable et le renforcement des partenariats mondiaux.

33. Pour renforcer sa capacité, le Conseil devrait améliorer la coordination de son action avec celle des commissions techniques. En outre, les débats du Conseil sur les activités opérationnelles et sur la coordination devraient être adaptés de façon à améliorer les relations entre le Conseil, les membres des conseils d'administration des fonds, organismes et programmes des Nations Unies et les présidents des commissions techniques. Le Conseil devrait chercher à renforcer le contenu de son rapport annuel à l'Assemblée générale afin de ménager des synergies entre les directives de politique et les activités opérationnelles.

34. Il faut définir avec plus de précision la notion de « cohérence des politiques » et mieux définir les moyens de la mesurer dans l'optique du développement durable. Le Conseil, qui réunit de nombreux acteurs, devrait encourager des débats faisant participer des représentants de haut niveau de la société civile et du secteur privé.

35. **M. Magnette** (Observateur de la Belgique) dit qu'il est essentiel de réfléchir aux aspects structurels du Conseil si l'on veut réaliser les objectifs ambitieux issus des délibérations de la Conférence Rio +20. Rappelant que le document final de cette conférence appelle à créer un forum politique intergouvernemental de haut niveau pour remplacer la Commission du

développement durable, il souligne que le Conseil doit participer à la naissance du nouvel organe de façon à éviter des doubles emplois dans leurs fonctions respectives. La réunion ministérielle annuelle du Conseil devrait être renforcée afin de mieux relier la politique de développement et les activités opérationnelles. Le Conseil devrait chercher à travailler plus étroitement avec le Secrétariat de l'ONU et avec les conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies. Enfin, le Conseil devrait s'efforcer de préserver la transparence et le dialogue avec la société civile et faire en sorte que tous les pays, en particulier les pays les moins avancés, participent bien aux décisions. Il engage les États Membres à établir un calendrier de réforme du Conseil, proposant, comme date butoir pour l'adoption d'un plan substantiel d'action, la session de mai 2013 de la Commission du développement durable.

36. **M. Boolell** (Maurice) dit que les débats sur le commerce et l'économie sont souvent cantonnés dans des instances sectorielles ou à participation limitée, et que le débat international visant à résoudre des problèmes financiers, économiques, commerciaux et de développement doit se faire dans une instance à composition universelle. L'Organisation des Nations Unies est responsable de la coordination des politiques entre les instances sectorielles, de la fixation des principes et des directives pour des négociations spécifiques. Pour assurer la sécurité économique de tous les pays, l'Organisation doit réformer ses méthodes de travail et recentrer sa visée sur les questions politiques et économiques.

37. Plus précisément, le Conseil doit se voir conférer le rôle prépondérant qui était le sien à l'origine. Le concept de développement doit être élargi de façon à traiter en priorité la création d'institutions et de capacités, et notamment le développement de cadres réglementaires et la collecte des données. La coordination au sein du système multilatéral est la condition à remplir si l'on veut éliminer les doubles emplois et les recouplements de compétences et assurer la convergence d'efforts concertés vers des objectifs convenus. Le Conseil a un rôle critique à jouer dans le contrôle exercé par les Nations Unies sur l'application des décisions prises par le système multilatéral; cela suppose la création d'un système chargé de suivre et d'évaluer les décisions prises et d'analyser les obstacles rencontrés dans leur application.

38. **M. Machado** (Brésil) dit que l'un des principaux thèmes du débat est celui de la place centrale du développement durable dans l'agenda actuel et futur des Nations Unies. La Conférence Rio +20 a défini un ordre du jour précis pour le développement économique, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement; la principale question qui demeure est celle de savoir comment utiliser au mieux les ressources du Conseil pour répondre aux problèmes que pose l'amélioration de la gouvernance du développement durable. Le document final « L'Avenir que nous voulons » suggère que le système des Nations Unies devrait créer une instance de haut niveau chargée du développement durable pour examiner la cohérence et la coordination, et ce sont là des tâches essentielles du Conseil qu'il faut étudier et discuter.

39. **M^{me} McClean** (Barbade) dit que des questions critiques ont été soulevées concernant l'examen et le renforcement du Conseil. La structure du système doit être ouverte, inclusive et transparente de façon à garantir que tous les intérêts puissent s'exprimer. Les médias sociaux peuvent aider à aller au-delà d'une structure formelle. Il est indispensable que le Conseil vise des résultats précis et s'appuie sur un système de suivi et d'évaluation afin d'éviter les doubles emplois et de bien maîtriser l'ordre du jour économique et social.

40. **M. Steven** (Animateur du débat) dit que plusieurs thèmes semblent se dégager des débats. D'abord, il est important de ne pas se cantonner dans sa tour d'ivoire mais de chercher à se faire une image cohérente du rôle du Conseil. Deuxièmement, plusieurs orateurs ont parlé des moyens de concentrer l'ordre du jour sur des priorités. Troisièmement, on a évoqué une utilisation plus large du pouvoir de convocation du Conseil pour atteindre de nouveaux acteurs. Quatrièmement, un système de suivi, d'évaluation et de responsabilisation lié à la réalisation des résultats est indispensable.

41. **M^{me} Warsi** (Royaume-Uni) dit que le document final de la toute récente Conférence de Rio rappelle le rôle du Conseil économique et social dans le traitement des trois piliers – économique, social et environnemental – de son action. C'est le cadre tout indiqué pour améliorer et renforcer la coopération entre les Nations Unies et la Banque mondiale. Le Conseil aura un rôle essentiel à jouer dans le suivi de la réalisation des OMD, car il est bien placé pour rassembler les divers éléments de la famille des

Nations Unies pour échanger des informations et des pratiques optimales.

42. Le moment est venu de reconnaître que le Conseil n'a pas toujours été à la hauteur de son potentiel et n'a pas toujours trouvé les moyens de compléter l'action d'autres organes des Nations Unies et d'empêcher que des questions soient perdues de vue au cours de débats interminables. La réforme de ses fonctions pourrait être réalisée en partant de ses atouts, en particulier en privilégiant les relations avec les partenaires extérieurs que sont les jeunes, les milieux universitaires et le secteur privé. Le Conseil doit élargir et approfondir ses relations afin de rester pertinent. Il n'est pas nécessaire de faire proliférer des organes nouveaux si les organes existants sont rendus plus efficaces. La présente réunion ministérielle représente un premier pas dans cette direction.

43. **M. Pielbags** (Observateur de l'Union européenne) dit que l'Union européenne est très attachée au multilatéralisme, comme élément central efficace de son action extérieure et qu'elle continuera à travailler avec ses partenaires à une bonne application des documents issus des récentes réunions au sommet et à la réalisation des OMD. Le Conseil économique et social est un important mécanisme de contrôle et de coordination dans les domaines économique, social et environnemental. Le Conseil peut tirer parti de son pouvoir de convocation pour assurer la cohérence de l'action de ses organes, fonds et programmes subsidiaires en réponse aux documents issus des réunions au sommet et produire une vision cohérente des politiques à inscrire dans le programme de développement pour la période postérieure à 2015.

44. Le Forum pour la coopération en matière de développement est un exemple d'un organe qu'il faudrait renforcer pour améliorer le dialogue sur l'efficacité de l'aide au développement. Le Conseil devrait mettre à profit sa nature d'organe réunissant de nombreux acteurs pour améliorer la perception, par le public, du système des Nations Unies.

45. **M^{me} Cousens** (États-Unis d'Amérique) attache une grande importance au Conseil économique et social, qui est une tribune pour l'échange d'idées et un moyen de prendre connaissance de l'expérience des différents pays dans l'optique de la définition du prochain programme de développement. Le débat sur les institutions multilatérales doit s'adapter aux

problèmes du vingt et unième siècle aux niveaux national, régional et international.

46. Les tendances actuelles constituent à la fois une perspective intéressante et un facteur de risque. La population mondiale devrait atteindre 8,3 milliards en 2030 et on verra une forte augmentation de la demande de ressources. On comptera alors environ trois milliards de personnes de moins de 30 ans et la proportion de personnes âgées devrait également augmenter. L'urbanisation accélérée entraîne des problèmes sociaux et environnementaux liés à la pauvreté et à la pollution. Malgré des innovations, les maladies non transmissibles représentent un problème de plus en plus aigu. Il est démontré de longue date que si l'on veut réduire la pauvreté il faut réduire l'écart entre les sexes, or les femmes se heurtent toujours à des obstacles sociaux et légaux qui les empêchent de participer pleinement à la vie collective. Le Conseil et ses organes subsidiaires peuvent susciter une réflexion bien ciblée et soutenue sur ces questions; par exemple, le fil conducteur commun à l'ensemble du système pourrait être le rôle des femmes dans le développement rural durable, depuis la Commission de la condition de la femme jusqu'à la Commission de la science et de la technique au service du développement.

47. De nouvelles modalités de coopération sur les questions mondiales doivent être trouvées, par exemple par des partenariats avec le secteur privé, les autres organisations multilatérales, les ONG et la société civile. Une volonté renouvelée de fonder des décisions sur des données scientifiques et de les prendre en connaissance de cause est indispensable, et il faut innover dans les méthodes de travail et les rendre plus souples, en particulier au début du processus de sélection d'un nouveau programme de développement pour l'après-2015. Le Conseil est à cet égard un acteur essentiel en raison de l'étendue de son champ de compétences. La nouvelle démarche devrait privilégier la convergence et l'intégration.

48. **M. Chaudhry** (Pakistan) dit que de longue date la réforme du Conseil est un thème principal de ses débats et que cette réforme porte sur deux notions essentielles : l'inclusion et l'efficacité. Le Conseil doit se réinventer en se repositionnant de façon à être là au bon endroit au bon moment. Il doit pousser son avantage en rassemblant d'autres acteurs, notamment les institutions de Bretton Woods, au lieu de tenter de faire une répétition des débats de l'Assemblée générale. La toute récente Conférence de Rio a

demandé au Conseil d'assumer un rôle central dans la promotion du développement durable. Il suggère que la réforme de l'actuelle démarche, divisée en différents segments, soit refondue pour converger sur les trois principes essentiels, ce qui permettrait d'améliorer l'efficacité du Conseil.

49. **M. Akram** (expert) rappelle les multiples crises actuelles et constate qu'on ne saurait sous-estimer les dangers résultant de la crise financière, alimentaire, démographique et environnementale. Or, aucune instance ne peut traiter toutes ces questions de façon cohérente. Cependant, ces crises doivent être combattues avant qu'elles ne deviennent si graves qu'elles conduisent à des conflits armés et aboutissent devant le Conseil de sécurité. La Charte a créé une telle enceinte, celle du Conseil économique et social; il appartient aux États Membres de décider comment l'utiliser au mieux.

50. On ne doit pas oublier, en particulier depuis la crise financière, que les gouvernements ont un rôle critique dans sa solution. Comme tous les pays se rencontrent au Conseil, il y a de fortes raisons d'utiliser celui-ci comme forum permettant de dégager des réponses à des questions telles que le sauvetage financier des pays les plus pauvres. Le secteur privé et la société civile doivent également intervenir. Il remercie le Brésil pour l'esprit d'ouverture exercé dans l'organisation du processus Rio +20 et il salue les relations directes établies entre le Groupe des Trente et le travail du Conseil.

51. *M. Koterec, Président, reprend la présidence.*

Débat ministériel

52. **M. Mitchell** (Bahamas), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que les membres de celle-ci constatent avec satisfaction que les principes qu'ils avaient définis dans la préparation de la Conférence de Rio sur le développement durable, c'est-à-dire une plus grande intégration et une plus grande cohérence entre les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable, le haut niveau d'intérêt politique accordé à celui-ci et la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, se sont bien reflétés dans le document final de la Conférence de Rio.

53. Les mesures prises pour renforcer le Conseil doivent tenir compte de la nécessité d'une adaptation à

des problèmes nouveaux et de son rôle dans le programme de développement pour l'après-2015. Ces mesures devraient également intégrer la relation entre le Conseil et les futurs objectifs de développement durable et la nécessité d'améliorer sa visibilité et renforcer les liens entre son travail et les processus régionaux et nationaux. La CARICOM estime donc qu'il faut améliorer le processus préparatoire de l'examen ministériel annuel, au niveau régional, en accroissant la participation des commissions économiques régionales et en tenant compte des rôles essentiels que jouent les commissions sous-régionales. En outre, une meilleure coordination entre le Conseil et l'Assemblée générale doit chercher à réduire au minimum les doubles emplois et à valoriser au mieux les synergies entre les thèmes transversaux que traitent les deux organes et à garantir ainsi que ces questions sont bien abordées dans l'organe le plus indiqué à cette fin.

54. Le Conseil économique et social a un rôle critique à jouer dans le suivi des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique, social et les domaines connexes. Une meilleure coordination entre son ordre du jour et le programme d'action plus général des Nations Unies est nécessaire et doit faire l'objet d'un suivi régulier. La coordination entre le Bureau du Conseil et les bureaux des divers fonds et programmes améliorerait la pertinence de son travail pour leurs activités.

55. Dans le climat présent de crise économique et financière internationale et face à une aggravation des problèmes de l'environnement, qui est un indivis mondial, il est plus impératif que jamais d'assurer la coordination de la coopération internationale. Le succès de la réponse du Conseil à ces problèmes et à d'autres problèmes qui apparaissent dépend de la capacité des institutions concernées de fournir le type d'assistance qui aura un impact réel sur la vie quotidienne des hommes.

56. **M. Shrestha** (Observateur du Népal) dit qu'aucun pays à lui tout seul n'a la capacité de résoudre les problèmes économiques, sociaux et environnementaux mondiaux qui sont apparus ces dernières années sans une aide concertée et la coopération aux niveaux régional et mondial. Le document récemment adopté à la Conférence de Rio reconnaît le rôle du Conseil économique et social comme organe principal chargé de l'examen des

politiques, du dialogue et des recommandations sur les questions de développement économique et social ainsi que pour le suivi des objectifs de développement convenus sur le plan international. Le Conseil doit continuer à jouer un rôle dynamique dans la coordination d'ensemble de ses fonds, programmes et institutions partenaires pour la prise en compte systématique des trois dimensions du développement durable.

57. Un Conseil plus robuste pourrait rendre plus systématique l'application du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020. À cette fin, sa délégation soutient sans réserve un renforcement de la relation entre le Conseil, l'Assemblée générale, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, ce qui suppose une démarche impliquant plusieurs acteurs. Les pays les moins avancés, qui sont les membres les plus vulnérables de la communauté mondiale, comptent sur le respect de tous les engagements pris relatifs au développement durable, compte tenu de la responsabilité mutuelle et de l'obligation de rendre des comptes concernant l'aide publique au développement, le commerce, le transfert de technologie et la création de capacités. Il espère donc que le Conseil accordera la priorité voulue aux préoccupations et aux intérêts des pays les moins avancés, car il est évident que la réalisation des objectifs internationaux de développement serait illusoire autrement. La voix de ces pays doit être entendue dans les enceintes internationales qui définissent des normes et prennent des décisions.

58. **M. Canfin** (France) dit que la préparation du programme de développement pour l'après-2015 et le suivi de la récente conférence sur le développement durable supposent une plus grande cohérence et une plus grande efficacité dans l'action collective de la communauté internationale. Il fait état du fait que la gouvernance du développement durable est aujourd'hui fragmentée, comme l'a constaté la Conférence de Rio, et la Commission du développement durable n'a pas su jouer son rôle dans ce domaine.

59. Tout le monde s'accorde sur le rôle du Conseil économique et social dans la coordination générale des fonds, programmes et organismes en matière de développement en veillant à la cohérence du système. La Charte des Nations Unies a donné au Conseil un mandat large et rassembleur qui paraît très indiqué pour réaliser une intégration équilibrée des trois

dimensions du développement durable. Son rôle central comme organe de coordination doit être réaffirmé et il doit être revitalisé pour devenir l'organe de la mise en œuvre de la feuille de route intégrée pour le développement durable adoptée à Rio.

60. Il rappelle l'importance d'une vision inclusive, intégrée et partagée du développement durable. Pour que le Conseil gagne en crédibilité, la société civile doit être plus fortement encore associée à ses travaux. Cette relation participative est l'une des priorités du Gouvernement français, et les entretiens avec la société civile sur la solidarité internationale et le développement auront lieu en 2012, pour la première fois depuis 15 ans.

61. L'un des grands chantiers à entreprendre sera la recherche de la convergence entre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable, car il ne s'agit pas d'ajouter de nouveaux objectifs de développement durable. À son avis, la priorité N°1 de l'action de la communauté internationale restera la lutte contre la pauvreté; mais pour lutter au mieux contre la pauvreté, il faut également s'occuper du changement climatique, de la sécheresse, de l'urbanisation et de la prolifération de bidonvilles dans certains pays du Sud. La France souhaite une modernisation du Conseil économique et social pour qu'il soit capable de répondre aux défis nouveaux qui s'imposent à la communauté internationale.

62. **M. Al-Thani** (Qatar) dit que la Conférence Rio +20 a réaffirmé que le Conseil économique et social était bien l'organe principal chargé de l'examen des politiques, du dialogue sur les politiques et des recommandations à formuler sur les questions de développement économique et social et pour le suivi des OMD. Il espère donc que le Conseil a l'expérience et les connaissances spécialisées nécessaires pour remplir ces fonctions, et que les idées qui émaneront du présent débat seront utiles pour intégrer les trois piliers du développement durable.

63. **M. Rinkēvičs** (Lettonie) dit que le débat sur le système multilatéral a pris de l'ampleur depuis l'entrée de la Lettonie au Conseil, mais que les progrès sont encore limités. Chaque pays doit honorer ses engagements de façon à rendre l'Organisation plus forte et plus efficace. Un meilleur respect de la légalité doit être le principe fondamental du système international. Il espère que la Réunion ministérielle

spéciale émettra un fort message politique allant dans ce sens.

64. L'accès à l'éducation, condition essentielle du développement durable, doit être la priorité absolue, car aucune ressource n'est plus précieuse pour une nation que l'éducation de son peuple. En Lettonie, l'accès à l'éducation est universel. La plupart des écoles sont accessibles aux enfants handicapés, les municipalités distribuent des repas gratuits aux enfants appartenant aux familles à faible revenu et l'État assure aux groupes exposés à un risque d'exclusion sociale des possibilités d'acquérir des connaissances la vie durant.

65. Le développement durable dépend d'une économie consciente de l'environnement. Sa délégation accueille donc avec intérêt le document final de la Conférence Rio +20 relatif à l'économie verte et à l'élimination de la pauvreté. Le Gouvernement letton a adopté la stratégie de développement durable « Lettonie 2030 ». Cette stratégie vise à utiliser au mieux le capital national et notamment les ressources de l'environnement.

66. Le fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement doit être repensé; malgré ses atouts, des améliorations sont possibles au niveau des institutions et des pays bénéficiaires. Il accueille avec intérêt la création du Groupe de personnalités de haut niveau chargées d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 et de conseiller le Secrétaire général sur son élaboration, et il est convaincu que cela conduira à des engagements tangibles.

67. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont donné une vigueur nouvelle à l'action mondiale pour le développement. En 2015, la Lettonie assumera la présidence du Conseil de l'Union européenne et cela sera l'occasion d'évaluer les progrès accomplis et de contribuer à la définition du programme de développement pour l'après-2015, qui devra être centré sur la personne, être bien ciblé, doté d'un calendrier et simple. Il faut une meilleure interaction entre secteurs et entre institutions. Les mandats normatifs et opérationnels des organismes des Nations Unies devraient être fusionnés dans l'esprit de la création d'ONU-Femmes, important succès de la réforme. Le Secrétaire général a en effet choisi pour son mandat 2012-2017 l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes comme priorités, et la

Lettonie, qui jusqu'en 2015 est membre du Conseil d'administration d'ONU-Femmes, est prête à promouvoir ces choix. L'Organisation des Nations Unies devrait s'attacher à aider les femmes à allier la vie professionnelle et la vie de famille et à venir à bout de la violence domestique et de la traite des personnes. Son gouvernement s'efforce d'améliorer la participation des femmes à la vie économique et politique; il a obtenu certains succès puisque 65 % des diplômés de l'Université et 23% des membres du Parlement, en Lettonie, sont des femmes.

68. Son gouvernement est prêt à aider le système des Nations Unies pour le développement par le canal du Conseil, d'ONU-Femmes et du Groupe de personnalités de haut niveau chargées d'étudier le programme de développement pour l'après-2015. La Lettonie espère que les efforts de la communauté internationale se traduiront par une Organisation des Nations Unies plus efficace, prête à relever les défis de ce nouveau programme. Les États Membres devraient rester unis pour réaliser l'avenir que tous souhaitent et pour que l'Organisation des Nations Unies corresponde bien à ce souhait.

69. **M. Bach** (Observateur du Danemark) dit que le document final de la Conférence Rio +20 offre une nouvelle inspiration sur la gouvernance mondiale du développement durable. Il est favorable à un mandat ferme du forum politique de haut niveau envisagé dans le document final de façon que les États Membres rendent compte du développement durable et le dirigent vraiment. Le document final appelle aussi un Conseil plus robuste, pour assurer le suivi des décisions prises à Rio. Ce document donne au Conseil la possibilité de renforcer son rôle et d'améliorer son efficacité et l'étendue de son action puisque c'est un organisme réunissant de multiples acteurs. Le Conseil est donc dans une position tout indiquée pour intégrer les trois dimensions du développement durable.

70. La pertinence du Conseil dépendra de sa capacité de produire une contribution précieuse à cette action et d'en assurer le suivi au mieux. Il espère donc que, revitalisé, le Conseil contribuera au développement durable, notamment à la transition mondiale vers une économie verte. La division du travail entre les organes des Nations Unies doit être bien précisée de façon à préserver la pertinence du Conseil. La cohérence à l'échelle du système est essentielle; il faut éviter les doubles emplois et bien circonscrire les mandats de chaque institution des Nations Unies. Le travail du

Conseil sur le développement durable doit être coordonné avec le programme d'action plus large des Nations Unies. Le Conseil pourrait valoriser son pouvoir de convocation et aider à réaliser, de façon appréciable, le programme de durabilité. L'optimisation des structures du Conseil dans son mandat actuel rendrait celui-ci plus vigoureux.

71. **M. Holmås** (Observateur de la Norvège) dit qu'en l'absence de pouvoir de décisions véritable et d'un financement substantiel, il faudrait des débats pertinents et des mesures appropriées, et les questions doivent être traitées en fonction de leur importance.

72. Les deux plus grands problèmes actuellement sont : d'une part la pauvreté, qui touche plus d'un milliard de personnes dont le revenu est moins que le seuil de pauvreté défini par la Banque mondiale, soit 1,24 dollar par jour, et qui s'explique par une répartition du pouvoir de plus en plus inégale; et d'autre part, le changement climatique qui compromet le mode de vie des êtres humains. Ces énormes problèmes ne pourront être résolus que si la communauté internationale agit dans l'unité. L'Organisation des Nations Unies et le Conseil doivent devenir une tribune au sein de laquelle les dirigeants du monde pourront se mettre d'accord sur des solutions. Et tant que les États Membres n'assumeront pas leur responsabilité, le Conseil ne pourra pas jouer un rôle international effectif.

73. La croissance économique a sorti beaucoup de pays de la tranche à faible revenu pour les mettre dans la tranche des pays à revenu intermédiaire, mais le nombre de pauvres reste le même. Ainsi, la croissance ne profite qu'à une minorité alors que le reste est réduit à la portion congrue. Dans les pays riches, la crise financière a également prélevé un lourd tribut. Alors qu'il y a 20 ans il était possible de distinguer, dans le monde, des pays riches et des pays pauvres, maintenant riches et pauvres se trouvent dans tous les pays. La situation est devenue plus complexe et il faut repenser une politique de redistribution de la richesse. L'aide demeurera importante et le Gouvernement norvégien est très attaché à l'affectation de 1 % du revenu national brut à l'aide publique au développement. Mais l'aide ne suffit pas, elle n'est pas viable à terme; des mécanismes de financement novateurs sont donc nécessaires. Les pays doivent être en mesure de prélever un impôt sur le revenu des entreprises qui opèrent sur leur territoire, de façon que l'argent ainsi recueilli bénéficie à toute la population et non pas

seulement à l'élite. Il y a dans le monde suffisamment de ressources pour répondre aux besoins de chacun, mais non pas pour satisfaire l'avidité de tous. La richesse doit être partagée dans les pays et entre les pays. À cette fin, les dirigeants doivent devenir de meilleurs diplomates, faire des compromis plutôt que de s'en tenir à des positions inflexibles.

74. Le Conseil et l'Organisation des Nations Unies devraient être renforcés non pas parce que c'est une fin en soi mais pour le bien de la population du monde. En effet, il n'y a pas de plan B car il n'y a pas de planète B.

75. **M. Steven** (Animateur du débat), répondant aux observations de la Norvège, dit que la lutte contre la pauvreté est l'un des succès des Nations Unies qu'il faut reconnaître. L'incidence de la pauvreté diminue plus rapidement qu'on ne le prévoyait et l'objectif 1 des OMD (éliminer l'extrême pauvreté et la faim) sera atteint en 2015.

76. Le programme de développement pour l'après-2015 et la géographie de la pauvreté entre 2015 et 2030 sont des domaines sur lesquels le Conseil pourrait se pencher plus attentivement à l'avenir. Les projections faites suggèrent en effet que 880 millions d'hommes gagneront moins de 1,24 dollar par jour en 2015. Le Conseil pourrait utiliser une interprétation unifiée des différents scénarios possibles pour 2020 et 2025 en faisant appel à de multiples disciplines et produire un consensus sur lequel on s'appuierait pour aller de l'avant.

77. **M. Tuomioja** (Finlande) dit qu'alors que les débats sur le renforcement du Conseil se poursuivent déjà depuis un certain temps, l'urgence augmente et il faut trouver rapidement des solutions. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable confère au Conseil un rôle capital dans l'intégration des trois dimensions du développement durable et dans la création du futur forum politique de haut niveau. L'accord sur le programme de développement pour l'après-2015 augmente encore l'urgence. L'avenir et le rôle du Conseil, dont le mandat se trouve à l'intersection des trois dimensions du développement durable, sont donc pertinents pour ces discussions.

78. L'atout du Conseil dans le renforcement du système multilatéral de gouvernance mondiale tient au fait qu'il peut réunir les nations et les principales parties prenantes pour discuter du développement

durable. Les débats à la session de fond de 2012 et les réunions parallèles ont été précieux car les différentes parties prenantes y ont participé, ce qui a permis au débat d'avancer et de trouver de nouvelles perspectives.

79. Si le Conseil assume un rôle plus robuste, pourtant, il faudra que lors de ses réunions il prenne des décisions concrètes. L'un des aspects les plus précieux du système des Nations Unies tient au lien entre ses fonctions normatives et ses fonctions opérationnelles, et ce n'est donc qu'en fonction d'objectifs concrets que le Conseil peut être chargé de remplir sa tâche de suivi et créer de meilleures dispositions opérationnelles. L'une des principales questions au cours des années qui viennent sera celle du modèle général de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable.

80. Une fois que ces objectifs auront été fixés, le Conseil pourra être renforcé de plusieurs façons. Les citoyens, parmi lesquels ceux qui sont marginalisés et vulnérables, devraient participer non seulement au choix des objectifs de coopération, comme dans le cas des consultations du Groupe des Nations Unies pour le développement sur le programme de développement pour l'après-2015, mais aussi pour garantir que le développement a bien un impact, pour suivre les progrès et organiser la programmation de futures activités.

81. À la Conférence Rio +20, il a été décidé de créer un forum politique de haut niveau universel et intergouvernemental, qui serait chargé de la durabilité. Si ce forum fait partie de l'organisation du Conseil, cependant, on ne voit pas clairement s'il aura ou n'aura pas la même composition que le Conseil, qui repose sur une représentation régionale, et si sa composition actuelle sera assez large pour garantir que les vues de tous les pays sont bien prises en compte.

82. Le Conseil doit mieux coopérer avec les institutions financières et commerciales. Pour être réalisés, les objectifs du développement durable supposent des politiques économiques nationales, et notamment des incitations et des formes de fiscalité susceptibles d'encourager la consommation durable et la production durable, ou l'octroi de concessions pour l'utilisation de ressources naturelles. Les trois piliers du développement durable sont liés entre eux et appellent une coopération entre les organisations multilatérales. Pour jouer un rôle plus grand dans la

gouvernance internationale, le Conseil doit donc être en relation plus étroite avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et d'autres instances.

83. Il salue les efforts que font les organes des Nations Unies pour améliorer leur efficacité. Il est essentiel que les méthodes de travail et les objectifs se reflètent dans l'ensemble du système des Nations Unies, en prêtant attention à la fixation des objectifs politiques et à une bonne formulation des instructions au niveau opérationnel. Le Conseil a déjà été renforcé plusieurs fois dans le passé, mais aucun organe nouveau ne doit être ajouté à sa structure. Il faut mettre au contraire l'accent sur l'utilisation optimale du système actuel tout en améliorant le rôle du Conseil dans le domaine de la durabilité.

84. Le Conseil sera dynamique pour autant que ses membres le laisseront l'être. La question est de savoir si les membres souhaitent tout faire pour améliorer le rôle du Conseil et sont bien convaincus de l'intérêt qu'il y a à le faire. Il espère que les débats constitueront un véritable effort de définition des politiques plutôt qu'un exercice de pure forme.

85. **M. Ranawaka** (Observateur de Sri Lanka) dit que le document final de la Conférence Rio +20 a posé les bases d'un travail futur, mais les engagements qui y sont consignés ne doivent pas rester à l'état d'ébauche. Il approuve la décision prise d'introduire un processus d'examen des objectifs du développement durable, ainsi que la création d'un groupe de travail à composition non limitée sur ces objectifs et sur le programme de développement pour l'après-2015. Le débat lors de la Réunion ministérielle spéciale devra contribuer à ce processus.

86. Alors que son gouvernement soutient l'idée d'objectifs de développement durable, ces objectifs doivent être définis conformément au programme de développement des Nations Unies dans son ensemble, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement et le programme de développement pour l'après-2015. Ces objectifs devront être réalisés en respectant le principe des responsabilités communes mais différencierées. Les pays développés auront ainsi une responsabilité plus grande dans l'aide à apporter aux pays en développement pour réaliser ces objectifs.

87. Les réformes du Conseil doivent viser une meilleure capacité d'intervention des structures existantes des Nations Unies aux crises ayant un

impact mondial. L'Assemblée générale, le Conseil et le Programme des Nations Unies pour l'environnement doivent également être réformés en profondeur pour faciliter l'avènement du meilleur avenir durable possible, conformément au document final. Les délibérations du Conseil doivent également inspirer la réforme des institutions financières internationales, car une aide financière et technique adéquate est indispensable pour obtenir les résultats escomptés.

88. Les recettes d'une économie verte ne seront efficaces que si l'on reconnaît leurs conséquences pour les pratiques économiques classiques durables des pays en développement. En effet, la transition ne doit pas perpétuer la pauvreté et l'inégalité sociale. Les réformes du Conseil devraient donc se conformer aux principes du document final de la Conférence Rio +20 et aux dispositions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui stipule que la croissance économique durable des pays en développement est une priorité dans le traitement des problèmes environnementaux.

89. Son gouvernement a utilisé, pour protéger l'environnement, des méthodes originales sans oublier le développement. Le Plan d'action national pour le Programme Haritha Lanka propose des solutions aux problèmes économiques et environnementaux et le Conseil national du développement durable a été établi dans son pays. Son gouvernement a apporté une contribution à l'établissement de l'indicateur du développement humain durable en intégrant dans l'Indicateur du développement humain des éléments relatifs à l'environnement et à la qualité de vie tels que les émissions de carbone, la biocapacité, l'empreinte écologique et la pauvreté. La politique suivie repose sur les principes de l'énergie, de l'économie et de l'environnement et elle fait sienne la pratique environnementale. La stratégie actuellement adoptée prend en compte les facteurs économiques, sociaux et autres, ainsi que la dégradation de l'environnement.

90. Pour résoudre les problèmes du développement durable, il est urgent d'agir à l'échelle mondiale. Les échanges d'idées doivent se traduire en décisions. La communauté internationale doit revitaliser les organes tels que le Conseil pour leur permettre d'affermir le consensus.

91. **Mme Holguín Cuéllar** (Observatrice de la Colombie) dit que la communauté internationale a réaffirmé sa volonté de renforcer le Conseil, que la

mondialisation rend de plus en plus pertinent. Le Conseil devrait se concentrer sur des questions de fond plutôt que de forme, favoriser les échanges qui permettent l'examen de nouvelles options au lieu de s'empêtrer dans des débats qui l'empêchent de changer en profondeur. C'est pourquoi son action doit être centrée non pas sur des résultats négociés mais sur des recommandations précises produites par un petit groupe de rédaction et examinées par les membres du Conseil.

92. Il est difficile de traduire les problèmes économiques, sociaux et environnementaux en interventions complètes, car ces trois domaines sont généralement abordés séparément. Des principes nouveaux devraient donc servir de fil conducteur pour les relier.

93. Elle propose que l'action du Conseil soit organisée autour des problèmes de développement que sont l'élimination de la pauvreté, la réduction de l'inégalité et l'introduction de modes durables de consommation et de production. Ces problèmes touchent à de nombreuses questions économiques, sociales et environnementales et sont plus vastes que la somme de leurs parties.

94. Le Conseil reçoit et produit beaucoup d'informations précieuses mais qui n'aident pas à comprendre la portée de son action. Une évaluation continue est nécessaire de façon que les membres puissent voir comment leur travail se traduit en un soutien effectif à la mise en œuvre. Pour évaluer l'ensemble du système, les États ont besoin d'apports bien précis. Sa délégation propose donc qu'un processus préparatoire soit lancé pour les sessions de fond du Conseil. En mai de chaque année, les organes des Nations Unies rempliraient un questionnaire qui permettrait de dégager une vue d'ensemble du travail du Conseil. Les questions couvriraient les principales réalisations et les principaux problèmes de l'année précédente, les entraves au progrès, les possibilités d'accroître un soutien à la mise en œuvre et les réponses données aux crises. En juin, le Département des affaires économiques et sociales et les commissions économiques régionales évaluerait les réponses aux questionnaires pour dégager les tendances, les préoccupations communes et les moyens d'améliorer la coordination. Le Département des affaires économiques et sociales préparerait alors un bref rapport mondial et les commissions régionales des rapports régionaux. La dimension régionale doit en

effet être renforcée car les commissions régionales sont plus proches des priorités nationales et permettent souvent de dégager des moyens plus économiques d'améliorer la coordination.

95. Les évaluations constituerait une contribution essentielle aux débats du Conseil; ce serait un processus simple qui deviendrait un élément central de son action, garantissant la continuité et permettant aux membres d'évaluer les progrès, les obstacles, les perspectives et problèmes de façon dynamique et pourtant concrète. Le questionnaire pourrait être révisé sur la base de l'évolution de la situation internationale et régionale.

96. Le débat de haut niveau se tient actuellement avant la session de fond du Conseil, ce qui limite sa portée, l'empêche d'être bien centré sur les résultats et ne permet pas au Conseil de valider son travail. La délégation colombienne propose donc que le débat de haut niveau ait lieu à la fin de chaque session et que l'une de ses principales fonctions soit une approbation finale des recommandations formulées.

97. Elle propose un thème pour la session de fond de 2013. Comme on examine chaque année les objectifs du Millénaire pour le développement, et que les débats du Groupe de travail à compostion non limitée sur des objectifs de développement durable et ceux du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 vont aller de l'avant, les sessions de 2013 du Conseil offrent une occasion unique de tenir compte des objectifs du Millénaire pour le développement examinés et de discuter comment les enseignements tirés pourraient inspirer le programme de développement pour l'après-2015. La démarche qu'elle propose concerne l'architecture d'ensemble et le champ d'application de ce programme international, ainsi que les travaux sur les objectifs, les cibles et les indicateurs d'objectifs de développement durable.

98. Elle espère que les propositions de sa délégation serviront de base aux débats sur l'avenir du Conseil, qui doit être doté de moyens et de règles de travail reposant sur l'application et l'action, et éviter les procédures abstraites, rhétoriques et négociées.

99. **M^{me} Moni** (Bangladesh) se réjouit que sa délégation ait eu la possibilité de participer aux débats qui ont conduit en juin 2012 à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, durant laquelle les États Membres ont décidé que le Conseil

jouerait à l'avenir un rôle plus grand dans la coordination et le suivi des décisions prises dans les conférences internationales.

100. Le renforcement du Conseil sert les intérêts des États Membres, en particulier ceux qui s'efforcent de sortir leurs peuples de la pauvreté, de la maladie, des effets des catastrophes et du changement climatique. Son pays, qui appartient au Groupe des pays les moins avancés, salue le rôle que joue le Conseil dans l'aide qu'il apporte à ces pays en offrant une enceinte inclusive permettant un dialogue sur les politiques de développement économique et social. La capacité productive et la croissance économique durable des pays les moins avancés doivent être accrues. Son gouvernement espère que le Conseil entretiendra l'élan suscité par la Quatrième Conférence de Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'est tenue à Istanbul (Turquie) en mai 2011, en intégrant mieux encore les priorités de ces pays dans le programme de développement pour l'après-2015.

101. Le Conseil devrait continuer à suivre l'application du Programme d'action d'Istanbul et traiter systématiquement les priorités des pays les moins avancés, en particulier lors de l'examen ministériel annuel et dans le Forum pour la coopération en matière de développement. Le Conseil devrait créer un organe réunissant les ministres des finances qui discuteraient des questions économiques, de façon à réduire au minimum la tendance, pour les Nations Unies, de voir son attention détournée de ses domaines de compétence. Le calendrier des réunions d'un tel organe pourrait être coordonné avec ceux des institutions des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods. Le Conseil devrait également examiner le changement climatique et la sécurité alimentaire, problèmes qui frappent disproportionnellement les pays les moins avancés.

102. Le Conseil devrait repenser son rôle après la Conférence Rio +20 et dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015. Il devrait s'assurer que les objectifs du développement durable sont bien axés sur les priorités des pays les moins avancés, et il devrait saisir l'occasion créée par le document final de la Conférence Rio +20 pour garantir que sa relation avec le conseil proposé du développement durable est bien caractérisée par la cohérence et la coordination.

103. La création de capacités, l'obtention de l'énergie et l'accès à des ressources énergétiques modernes sont d'importance critique pour les pays les moins avancés et devraient être examinés par le Conseil au moment où l'on définira le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs du développement durable. Les pays les moins avancés doivent retenir l'attention et bénéficier d'une aide dans le cadre du développement mondial. Le Conseil devrait coopérer avec le forum politique de haut niveau sur le développement durable.

104. **M. Marles** (Australie) dit que son gouvernement est attaché à un renforcement du système multilatéral de façon que celui-ci pilote mieux le développement durable et intègre mieux ses dimensions économiques, sociales et environnementales. Son gouvernement se réjouit donc de l'engagement pris à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de réformer les institutions chargées du développement durable et de renforcer le Conseil.

105. Comme le Conseil joue un rôle fondamental dans l'intégration des diverses dimensions du développement durable, son travail doit reposer sur des priorités bien précises. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est l'une de ses priorités, et les OMD sont l'un des axes du programme d'aide du Gouvernement australien et une question que le Premier Ministre australien continuera à examiner, dans le cadre de sa nomination comme coprésident du Groupe de mobilisation pour les objectifs du Millénaire pour le développement du Secrétaire général.

106. Son gouvernement soutient la décision de créer un forum politique de haut niveau sur le développement durable, qui ne se bornera pas à reproduire la Commission du développement durable ou des éléments du Conseil lui-même mais apportera une impulsion notable. Ce nouveau forum pourrait s'appuyer sur ce qu'a fait la Commission du développement durable, notamment dans ses relations avec les entreprises et la société civile, et il devrait faire participer les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce aux débats sur le développement durable. Le Forum trouverait place dans un ensemble cohérent d'institutions, dont le Conseil, ses organes subsidiaires et l'Assemblée générale.

107. Dans ce cadre ainsi renforcé, le Forum pour la coopération en matière de développement, que son

gouvernement apprécie beaucoup car il constitue une enceinte unique en son genre pour un débat sur la coopération pour le développement, pourrait formuler des messages forts adressés au Forum politique de haut niveau. Le troisième colloque de haut niveau, accueilli par l'Australie en mai 2012, a démontré que le Forum pour la coopération en matière de développement jouait un rôle essentiel dans l'application des résultats de la Conférence Rio +20. Son identité doit être conservée dans une architecture renforcée du développement durable.

108. **M^{me} Espinosa Garcés** (Équateur) dit que le dernier jour de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, en juin 2012, des centaines de jeunes ont pénétré dans la salle de la conférence pour exprimer leur frustration devant le document final « L'avenir que nous voulons », en proclamant au contraire, « L'avenir que nous voulons ne se trouve pas ici ». Le document final n'a pas l'ambition nécessaire pour assurer la survie de la planète et de la société des hommes. Son chapitre le plus fragile traite des moyens de réaliser des sociétés viables à terme, et il s'agit de financement, de transfert de technologie et de création de capacités au profit des pays en développement. Ces pays sont également ceux, cependant, qui devraient assumer des engagements de plus en plus lourds.

109. Le système multilatéral doit donc relever de nouveaux défis, et notamment les contradictions entre les modèles actuels de production et de consommation et les ressources naturelles limitées de la planète, les tensions existant entre les économies spéculatives et les économies réelles, paradoxe d'une croissance économique qui va de pair avec une pauvreté accrue et avec une exclusion grandissante.

110. Pour progresser dans la réforme du Conseil et afin que le forum de haut niveau qui remplacera la Commission du développement durable puisse fonctionner, des changements institutionnels plus profonds sont cependant nécessaires : il faut assurer la représentation des pays au niveau politique le plus élevé, trouver un équilibre régional adéquat et, en particulier, dégager la capacité de décider, d'établir et de suivre des politiques de développement durable. La question de la relation entre le Conseil réformé et le forum politique de haut niveau n'a pas été réglée. Il faut pour cela une coordination et une cohérence plus grandes.

111. Comme c'est le fond qui définit la forme, son gouvernement a proposé une déclaration universelle des droits de la nature, qui établirait un pacte de la coexistence des sociétés, de l'économie et de la nature. Pour financer le développement durable il faut de nouveaux mécanismes et il faut aussi revitaliser les institutions existantes. Le Conseil devrait envisager des propositions pour une architecture financière internationale comportant une banque de développement d'un type nouveau, question fondamentale sur laquelle divers pays d'Amérique latine travaillent actuellement. Il faut donc réunir des expériences novatrices et trouver les moyens d'une impulsion mondiale réelle.

112. Le Conseil devrait se donner les moyens de jouer le rôle vital que lui confie le texte final de la Conférence Rio +20, c'est-à-dire trouver un bon équilibre entre les trois dimensions du développement durable. Les dimensions culturelles et politiques devraient être ajoutées aux trois dimensions existantes, dans une perspective cohérente et complète. Le développement durable a jusqu'à présent été considéré comme une préoccupation environnementale, et cette vue fragmentée a empêché une démarche transversale. Alors que dans le passé les interlocuteurs étaient souvent les ministères de l'environnement, son gouvernement a créé des ministères de coordination chargés d'assurer cette démarche transversale dans le choix des politiques, des priorités d'investissement et des grandes décisions.

113. Pour que le Conseil réponde au mieux aux crises nouvelles et renforce son rôle de tribune pour la définition de politiques cohérentes, il faut bien reconnaître la portée de chaque crise. À cette fin, le Conseil devrait définir une feuille de route bien précise comprenant les objectifs fixés à Rio, et notamment le respect des accords par des engagements contraignants.

114. Les principes de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio en 1992, doivent être respectés dans la définition des objectifs de développement durable, qui doivent trouver un équilibre entre les trois dimensions, soutenir le Comité intergouvernemental d'experts sur la stratégie de financement du développement durable et envisager d'autres mécanismes tels que le prélèvement d'un impôt sur les transactions financières internationales et le mécanisme, proposé par son gouvernement, des « émissions nettes qui peuvent être évitées ». Il faut élaborer des indicateurs non

classiques pour mesurer le développement durable. Le mécanisme de transfert de technologie doit être amélioré, et on doit débattre des moyens de rendre plus souples les droits de propriété intellectuelle. Des progrès doivent être accomplis concernant la Déclaration universelle des droits de la nature, qui doit contenir une proposition détaillée de solution des crises multiples. Pour résoudre toutes ces questions, il faut transformer les institutions existantes. L'objectif ultime du système multilatéral est l'avènement d'une justice sociale et environnementale pour le monde entier.

115. **M. Burkhalter** (Suisse) dit que l'union fait la force et les multiples crises des dernières années ont renforcé la nécessité d'un système multilatéral vigoureux capable d'intégrer les trois dimensions du développement durable dans un bon équilibre. La Conférence sur le développement durable a montré qu'un processus de réforme sur deux fronts – la continuation et l'approfondissement du Conseil économique et social tout en mettant en place un forum politique de haut niveau sur le développement durable – permettrait de mettre en place une architecture mondiale plus efficace, dont la force durable résiderait dans le système des Nations Unies lui-même.

116. La Suisse retient trois domaines d'attention particulière. D'abord, il faut alléger l'ordre du jour trop chargé du Conseil pour privilégier les directives techniques, la coordination et l'examen de ses organes subsidiaires et, du point de vue politique, améliorer les perspectives économiques et sociales. Deuxièmement, les rôles respectifs du Conseil et du forum politique de haut niveau sur le développement durable qui est proposé doivent être clairement définis pour éviter les doublons et permettre aussi à ces organes d'agir de façon complémentaire et synergique. Enfin, ce forum doit s'appuyer sur le travail accompli par la Commission du développement durable tout en prévoyant une tribune plus dynamique, tournée vers l'avenir, pour un dialogue de haut niveau et la fixation d'un ordre du jour.

117. **M. Guedon** (Gabon) se réjouit de l'évaluation exhaustive du mandat du Conseil qui aidera à mettre en place un système multilatéral renforcé pour répondre au mieux, dégager une approche intégrée face aux problèmes mondiaux du développement durable et examiner l'application des engagements pris. Le désir de renforcer le rôle du Conseil comme tribune commune pour la cohérence des politiques suppose un

examen des missions et des mandats des organisations multilatérales chargées de la mise en œuvre des documents issus des conférences internationales sur le développement et des recommandations formulées. L'aide des donateurs à ces organisations doit être encouragée, en particulier celles qui ont un impact majeur sur la réduction de la pauvreté.

118. Pour obtenir un financement, le Conseil doit placer ses organes subsidiaires dans un cadre d'évaluation multilatéral standardisé ayant pour mission de déterminer les secteurs où il y a doubles emplois et où il est possible de fusionner plusieurs organismes; il faut évaluer la contribution des institutions multilatérales à la réalisation des objectifs de développement et établir des critères de performance qui conduiront à éliminer les institutions multilatérales moins utiles. L'évaluation devrait bien entendu tenir compte des points de vue des pays bénéficiaires et de leurs priorités de développement. Pour éviter les doubles emplois, le Gabon a lui-même examiné sa propre politique de développement et créé le Plan stratégique Gabon émergent, comme moyen de bonne gouvernance.

119. **M. Gatilov** (Fédération de Russie) dit que la Fédération préconise systématiquement, pour les Nations Unies et plus particulièrement pour le Conseil, un rôle plus visible dans la coordination du développement. Le Conseil est l'instance tout indiquée pour le dialogue politique et aussi pour déterminer comment un développement économique et social peut aller de l'avant, en particulier au regard des objectifs du Millénaire pour le développement, et aussi pour centraliser les activités de développement du système des Nations Unies tout en restant responsable de la cohérence de l'action de l'Organisation elle-même, de ses fonds, programmes et institutions spécialisées.

120. C'est pourquoi le Conseil doit être mieux utilisé, dans les limites du mandat que lui confère la Charte des Nations Unies, afin de coordonner l'application des décisions des conférences et réunions de haut niveau sur les questions économiques, sociales et environnementales, et pour assurer une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable. Pour traduire en action concrète le texte issu de la Conférence Rio +20, il faudra faire correspondre l'action des Nations Unies avec les priorités des programmes nationaux et avec le programme de développement pour l'après-2015, moyennant une évaluation intergouvernementale efficace des progrès

accomplis. Ces questions pourraient être l'objet d'une session de fond du Conseil.

121. Les principales tâches à accomplir dans l'indispensable réforme du Conseil sont notamment de renforcer ses organes subsidiaires et d'assurer une meilleure coopération avec les institutions financières et commerciales internationales. La Fédération de Russie soutient les initiatives tendant à améliorer la cohérence entre le travail du Conseil et celui du Groupe des Vingt et des autres grandes enceintes économiques. La priorité doit être donnée à l'établissement de l'ordre du jour et du programme de travail de la session de fond de façon à éviter des doubles emplois avec l'Assemblée générale.

122. **M. Otorbaev** (Observateur du Kirghizistan) dit que la coopération internationale doit prendre une nouvelle direction, poursuivre le développement durable et réaliser les objectifs de développement de l'avenir. Le Conseil est destiné à jouer un rôle directeur dans ce processus.

123. Au lendemain de la Conférence Rio +20, le Kirghizistan tient à exprimer son appui à l'idée d'utiliser l'économie verte comme moteur du développement durable et comme moyen de promouvoir l'intégration de ses trois dimensions : sociale, économique et environnementale. Le développement de l'économie verte aidera à valoriser le potentiel productif, offrir des possibilités de travail décent et améliorer les niveaux de vie.

124. Les ressources en eau sont d'importance stratégique pour le développement social et économique durable du Kirghizistan et des autres États d'Asie centrale, qui doivent établir des mesures en vue d'une utilisation efficace, rationnelle et mutuellement bénéfique de l'eau. L'expansion de l'hydroélectricité, dans la région, aiderait à résoudre beaucoup de problèmes actuels et futurs. Le Kirghizistan est entièrement favorable au développement durable et à une plus grande protection des écosystèmes des régions de montagne dans les pays en développement, question particulièrement retenue lors de la Conférence Rio +20.

125. Le changement climatique, un phénomène qui menace l'avenir de l'humanité, cause une plus grande fréquence des catastrophes naturelles et retentit gravement sur les écosystèmes, les ressources en eau et la sécurité alimentaire; il rend le Kirghizistan particulièrement vulnérable, puisqu'il s'agit d'un pays

en développement sans littoral constitué pour 90 % de montagnes. La fonte rapide des glaciers, d'où provient l'essentiel de l'eau de la région, est particulièrement préoccupante. Le Kirghizistan est convaincu que les pays développés, qui historiquement sont responsables du phénomène, devraient s'engager plus nettement à réduire leurs émissions et à fournir des ressources financières et techniques pour aider les pays en développement à faire face aux conséquences du changement climatique et à s'y adapter. La présence dans la région de vastes quantités de déchets hautement toxiques, résultat de l'extraction de l'uranium et d'autres activités, est également très préoccupante. Ces déchets polluent l'environnement et constituent une menace pour la vie quotidienne.

126. Le Conseil devrait être réformé pour s'adapter aux grands changements économiques, sociaux, environnementaux et humanitaires intervenus depuis la création des Nations Unies. Il devrait assumer un rôle de direction stratégique et analytique, être une enceinte de dialogue et de partenariat dans l'application des politiques internationales, concentrer son action sur la paix et le développement et créer des mécanismes permettant de suivre les progrès de l'application des documents issus des conférences de haut niveau des Nations Unies, et notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Conseil devrait assumer un rôle plus marqué dans la coordination de la coopération internationale, l'échange des pratiques optimales et la promotion d'initiatives et de programmes ciblés.

127. **M^{me} Chamorro** (Nicaragua) dit que le Conseil économique et social et l'Assemblée générale pourraient retrouver leur pertinence en aidant à résoudre les grands problèmes de l'humanité, et notamment l'absence d'un nouveau modèle économique et financier mondial susceptible d'empêcher le retour chronique des crises que produit l'actuel modèle, et de remédier à la hausse des émissions de gaz à effet de serre qui entraînent le réchauffement mondial. Le Conseil devrait favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 au plus tard tout en définissant des objectifs de développement durable pour la période postérieure et établir le forum du développement durable recommandé par la Conférence de Rio. Le Conseil devrait coordonner les efforts que font les organismes des Nations Unies dans ce domaine, dans l'esprit du mandat que lui confère la Charte.

128. La réponse internationale aux nombreux problèmes demeure inadéquate et on a perdu du terrain dans plusieurs domaines. Les tentatives faites pour éviter les engagements, sous couvert de crise financière et économique internationale, notamment l'engagement de fournir un nouveau financement adéquat et additionnel pour remédier au changement climatique, sont regrettables et pourtant aucun accord ne contient de dispositions permettant de surseoir à ces engagements pendant les temps difficiles.

129. Les pays du Sud sont à la recherche de leurs propres solutions aux nombreuses crises mondiales. L'intégration régionale progresse rapidement en Amérique latine et dans les Caraïbes, sur la base des principes de la complémentarité et de la reconnaissance et la volonté de compenser les déséquilibres dans les nations et entre les nations, ainsi que la solidarité révolutionnaire. En raison de la crise du capitalisme mondial, il est plus important que jamais que le Sud accélère sa propre transformation et son développement afin de réaliser la croissance économique par la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et de l'inégalité et la participation populaire à ces changements. Au Nicaragua, l'emploi a progressé de 40 % et l'extrême pauvreté a été réduite de moitié au cours des cinq dernières années. Le coefficient de Gini, qui mesure l'inégalité de revenu, est tombé de 0,41 à 0,34 et le Nicaragua est le pays d'Amérique centrale dont le taux de croissance est le plus rapide. En outre, il prévoit de réaliser un important réseau de transport qui comprendrait une voie ferrée allant d'une côte à l'autre pour un investissement total supérieur à 27 milliards de dollars.

130. La cohésion sociale et l'unité nationale, ainsi que l'espoir et l'optimisme, se manifestent dans les pays où les structures économiques et sociales sont en cours de transformation et vont dans le sens de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté et de l'inégalité, sur la base des valeurs de justice sociale, d'équité, de solidarité et de respect pour les droits des peuples. Il est encore possible d'atteindre cet objectif au niveau international et les Nations Unies, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, du fait de leur composition universelle, doivent jouer dans ce processus un rôle fondamental.

131. **M. Rybakov** (Bélarus) dit que l'actuel débat offre une base pour une action du Conseil tendant à définir et appliquer le programme de développement pour l'après-2015, dont le développement durable devrait

être la base. La Conférence Rio +20 a démontré la volonté des États de se réunir pour traiter des questions de développement mondial. L'application des décisions de la communauté internationale suppose la poursuite d'efforts faits pour renforcer le Conseil, qui a un mandat adapté au traitement systématique des questions de protection sociale, économique et environnementale. La réforme du Conseil devrait être menée parallèlement à celle d'autres organes principaux de l'Organisation et du système des Nations Unies dans son ensemble. Il faut éviter de prendre du retard car les États Membres n'ont pas assez de temps pour se mettre d'accord pour modifier la Charte.

132. Dans les efforts qu'il déploie pour susciter une croissance durable et équilibrée par la coordination de la macroéconomie, le Conseil devrait respecter scrupuleusement les principes de la liberté du commerce et du commerce équitable, en interdisant le recours à des mesures protectionnistes et aux sanctions économiques unilatérales. Ses efforts en direction des pays à revenu intermédiaire sont appréciables, car ils élargissent le cercle des pays donateurs et aident à relancer l'économie internationale. Les progrès dans la voie du développement durable ne seront possibles que si des mesures sont prises à cette fin, dans la transparence et avec le concours de tous les acteurs. Les mêmes principes doivent inspirer le programme de développement pour les années à venir, de façon que la mondialisation serve les intérêts de tous les pays sans exception.

133. Consciente qu'il est urgent de se mettre au travail, sa délégation voit avec préoccupation les récentes discussions sur la constitution d'un groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs du développement durable. Les manœuvres indignes au sujet de la répartition des sièges dans ce groupe doivent cesser, la sagesse doit prévaloir, faute de quoi les accords conclus à la Conférence Rio +20 seraient compromis.

134. **M. de Mistura** (Italie) dit que la crise économique et financière de 2008 a rendu plus urgente encore l'exigence d'une gouvernance mondiale. Les institutions internationales existantes sont perçues comme mal équipées pour faire face aux nouveaux problèmes urgents, qui expliquent la place nouvelle faite à une enceinte non institutionnelle, le Groupe des Vingt. Ce groupe s'est révélé un moyen efficace de stimuler les politiques mondiales, mais il n'a jamais été question qu'il remplace les institutions internationales

compétentes. L'Organisation des Nations Unies, avec les organes de la Charte, dont le Conseil économique et social avec son système d'institutions spécialisées, de fonds et de programmes, demeure le pilier irremplaçable de la gouvernance mondiale.

135. Si l'Assemblée générale joue un rôle central sur un large ensemble de questions, le Conseil, en vertu de son vaste mandat et de son réseau d'organes subsidiaires, est une instance essentielle pour la coordination à l'échelle du système. Ses atouts résident dans son statut d'organe de la Charte, avec son pouvoir de convocation, sa compétence sur un large spectre de questions sociales, économiques et environnementales, ses connaissances spécialisées en matière de développement et dans des domaines plus techniques comme la statistique, et de nouvelles tribunes de débat comme l'Examen ministériel annuel, le contrôle exercé sur les fonds et programmes, sa relation de travail avec les institutions de Bretton Woods et son ouverture au secteur privé.

136. Pour que le Conseil remplisse mieux son rôle, cependant, de nouvelles réformes sont nécessaires, et notamment une meilleure division du travail avec l'Assemblée générale, une meilleure coordination avec les autres organismes des Nations Unies, une interaction plus marquée avec les acteurs non gouvernementaux, des méthodes de travail plus souples et enfin une réorganisation profonde du calendrier de ses réunions et de son programme de travail.

137. **M^{me} Kos** (Observatrice de la Croatie) dit que les problèmes mondiaux actuels exigent une réponse effective, cohérente et coordonnée, le Conseil économique et social devant jouer un rôle moteur dans l'adoption du programme de développement pour l'après-2015. Son mandat tout à fait particulier, dans la solution de problèmes liés entre eux en matière de conflits, de pauvreté et de développement, doit être mis en œuvre et renforcé, afin de concourir à une action multilatérale cohérente en faveur du développement. Une condition préalable du renforcement du Conseil est une plus grande cohérence à l'échelle du système pour assurer l'intégration des trois dimensions du développement durable. Le problème à résoudre est d'améliorer la division du travail entre les organes des Nations Unies, sur la base de leur mandat respectif et de leurs atouts tout en évitant les doubles emplois. Il existe des synergies possibles entre les ordres du jour de l'Assemblée générale, du Conseil, de ses fonds et

programmes, ainsi qu'entre le Conseil et la Commission de la consolidation de la paix.

138. Le Conseil contribue à un suivi efficace des documents issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique, social et environnemental, et ce rôle pourrait être amélioré par le débat sur les questions de coordination, tandis que la rationalisation des engagements mondiaux en faveur du développement durable dans les programmes des fonds et programmes des Nations Unies pourrait être laissée au débat sur les activités opérationnelles. La Conférence Rio +20 a pris de nombreux engagements importants, mais il reste encore beaucoup à faire pour traduire ces engagements, consignés dans le document final « L'avenir que nous voulons » en action concrète. Le Conseil est au centre de ces efforts, qui devraient aboutir à la formulation du programme de développement pour l'après-2015.

139. **M. Molina** (Observateur de la République bolivarienne du Venezuela) dit que la présente réunion aide à réaliser un système multilatéral plus vigoureux, plus efficace, inclusif, transparent et démocratique. Son pays préconise systématiquement une réorganisation en profondeur du système des Nations Unies. Celui-ci n'a pas seulement besoin de réforme; sa structure actuelle a cessé d'être pertinente car elle n'est plus légitime; le Conseil ne représente plus les intérêts et les besoins de l'essentiel de la population mondiale et il est devenu un instrument d'oppression dans lequel quelques pays puissants ont pris le contrôle des organes de décision par l'utilisation perverse d'un veto qui, de longue date, compromet l'exercice de la volonté et de la souveraineté des États et des peuples. Pour ces raisons, le Conseil doit être au centre des activités de l'Organisation, dans une véritable démocratisation qui donne des pouvoirs importants et effectifs de contrôle sur le Secrétariat et ses programmes.

140. Le Conseil est une source précieuse de cohérence et de coordination des efforts déployés pour appliquer le document final de la Conférence Rio +20, par des mesures couvrant les trois dimensions du développement durable. Il doit apporter une impulsion nouvelle à la formation d'un nouvel ordre économique et social mondial, qui devrait voir la fin de l'analphabétisme et de toutes les formes de pauvreté, avec un accès à l'éducation, à la santé et au logement. Le Conseil doit prendre l'initiative véritable de réaliser l'exercice de tous les droits de l'homme, en puisant sa force dans les valeurs de solidarité, de justice,

d'inclusion sociale, d'équité et de participation des citoyens. Ses résultats doivent être mesurables. La tâche qui attend le Conseil est considérable. Une volonté politique doit s'affirmer, et il faut abandonner l'égoïsme et les préjugés. Il doit s'instaurer un dialogue, s'affirmer une solidarité sur les questions qui mettent en péril l'avenir des peuples et les empêchent de réaliser leur développement social et le plein exercice des droits de l'homme et des libertés démocratiques.

141. **M. Zuain** (Argentine) dit que les décisions de l'Organisation font généralement la une des journaux en raison de la gravité des problèmes examinés par le Conseil de sécurité. Or, les peuples, dans le monde, ont souvent des préoccupations plus terre à terre au sujet du développement économique et social. Depuis la fin de la guerre froide il est apparu bien clairement que les Nations Unies en général et le Conseil économique et social en particulier sont mal adaptés pour répondre à ces besoins courants. Comme la Charte des Nations Unies a conféré au Conseil un rôle essentiel sur ces questions, il faut trouver un moyen d'améliorer son efficacité et de le rendre mieux à même de traiter les trois dimensions du développement durable. À cette fin, son ordre du jour, qui couvre un nombre trop grand de questions de sorte que des résultats significatifs sont improbables, doit être simplifié. Le Conseil doit agir comme une sorte de pierre de touche, reflétant les discussions de ses propres organes subsidiaires et des enceintes ayant une composition plus limitée comme le Groupe des Vingt. Le Conseil économique et social doit être le cadre d'un débat actif sur la situation économique et sociale mondiale, sur la croissance économique socialement solidaire – trajectoire que l'Argentine a retenue depuis longtemps avec succès – et la réalisation d'un travail décent. Des organes internationaux tels que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) doivent être inclus dans cette perspective. Le Conseil doit bien veiller au suivi de l'application de ses propres décisions.

142. L'Argentine, comme d'autres pays dont l'économie en fait des pays émergents, continue à être parmi les pays où le taux de croissance est le plus élevé, mais elle rencontre des obstacles dans diverses instances multilatérales qui cherchent à décourager ou limiter ce que ces pays considèrent comme une utilisation légitime des politiques pour s'appuyer sur leur propre économie dynamique plutôt que sur les

excédents exportés par les pays développés, dont les politiques budgétaires trop restrictives ont pour effet de déprimer la demande mondiale. Par contraste, ces mêmes enceintes ne disent rien des énormes sommes consacrées à des subventions industrielles et agricoles que les pays puissants continuent à accorder, ce qui conduit à des effets néfastes sur les pays en développement, non plus que des mesures de relance budgétaire très substantielle instituée pour répondre à la crise internationale. À ce jour, il est encore difficile de jauger l'ampleur véritable des distorsions du marché mondial causées par ces mesures.

143. Seul un système de gouvernance mondiale trouvant ses racines dans des processus de décision efficaces, inclusifs, représentatifs et transparents, avec des règles expresses et impartiales, pourrait dégager des solutions effectives aux problèmes mondiaux. Un renforcement du rôle du Conseil comme tribune et enceinte de décision, avec sa structure hiérarchisée, pourrait aider à édifier un système multilatéral. Cependant, le succès de cette entreprise dépendra de la volonté politique des membres du Conseil.

144. **M. Chaudhry** (Pakistan) dit que le rôle du Conseil comme plaque tournante de l'activité multilatérale en faveur du développement durable doit être renforcé. Cela pourrait être réalisé en concentrant son ordre du jour, en conformant ses structures aux objectifs à atteindre et en améliorant sa gouvernance. Cependant, le processus de réforme doit être authentique s'il doit réussir à réaffirmer la prééminence des Nations Unies dans la conception de stratégies mondiales face aux problèmes actuels. Pratiquement, la démarche consistant à organiser plusieurs débats, dans les délibérations du Conseil, pourrait être repensée dans l'optique des trois dimensions du développement durable et un examen pourrait être mené pour déterminer l'intérêt de concentrer les activités du Conseil sur une session unique de quatre semaines. Le Conseil doit entretenir des relations productives avec les autres acteurs importants et trouver les moyens d'augmenter son pouvoir d'exécution. Le Pakistan participera aux débats sur toute idée nouvelle qui serait susceptible de permettre au Conseil de traiter des questions liées entre elles relatives aux trois dimensions du développement durable.

145. **M^{me} Kaya** (Turquie) dit que le rôle du système des Nations Unies en général et celui du Conseil économique et social en particulier est essentiel dans les tentatives faites pour résoudre les grands problèmes

économiques et sociaux mondiaux et réaliser les objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Comme l'ont reconnu les participants à la Conférence Rio +20, la situation actuelle appelle la mise en place d'un système multilatéral inclusif, transparent, renforcé et efficace. Les États doivent s'engager en faveur d'un développement systématique, équitable et durable. Chaque État doit assumer ses propres politiques nationales à ce sujet, en particulier dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, mais un développement systématique, équitable et durable est bien la responsabilité commune de la communauté internationale. Il incombe ainsi au système des Nations Unies et en particulier au Conseil, dont le mandat est de promouvoir des politiques socioéconomiques centrées sur l'individu et l'éradication de la pauvreté et de la faim, de soutenir les efforts et les engagements nationaux.

146. La Turquie est depuis peu un donateur d'assistance et est membre du Groupe des Vingt et du Conseil; à ce titre elle est profondément préoccupée par la situation actuelle dans le monde, où la crise financière et l'application de politiques économiques sans attention portée aux conséquences sociales crée des problèmes pour les pays développés et en développement. Les objectifs du Millénaire pour le développement, tout en étant simples dans leur forme, font la synthèse de la vision contenue dans la Déclaration du Millénaire et ont été très efficaces en attirant l'attention mondiale et pour l'obtention de l'aide. Les efforts déployés pour les atteindre doivent se poursuivre, mais il faut également se tourner vers le programme de développement pour l'après-2015, question dans laquelle le Conseil joue un rôle précieux.

147. La Conférence Rio +20 a marqué une étape importante dans l'accélération de l'action menée pour l'avènement d'un monde plus salubre, plus équitable et plus prospère pour tous. Grâce à sa capacité unique d'intégrer les trois dimensions du développement durable, le Conseil est bien placé pour assurer le suivi des décisions de la Conférence. Il reste en effet l'organe central du système des Nations Unies pour la coordination, les directives données et la cohérence des politiques, et apporte une réponse efficace aux problèmes mondiaux nouveaux. Comme son rôle dans la solution de ces problèmes s'étend, il importe de le renforcer et de le revitaliser. Les États Membres, dans

l'intervalle, doivent faire preuve d'une solidarité et d'un esprit de coopération renouvelé pour réaliser des résultats tangibles.

148. **M. Puri** (Inde) dit que la mondialisation a encore amplifié l'impact des problèmes économiques, sociaux et développementaux actuels sur les pays et sur les populations partout au monde. Une action coordonnée et cohérente à l'échelle mondiale est nécessaire pour dissiper les effets de la crise économique, la pauvreté, le chômage, l'insécurité alimentaire et énergétique et la dégradation de l'environnement. En sa qualité de principal organe des Nations Unies pour l'examen des politiques et de dialogue sur les questions sociales et économiques, le Conseil a un rôle majeur à jouer dans le choix de la réponse à ces problèmes. De plus, il a pour responsabilité centrale de coordonner l'action du système des Nations Unies et de ses organes subsidiaires et d'assurer le suivi des objectifs et cibles définis lors des grandes conférences des Nations Unies.

149. L'application du document final de la Conférence Rio +20 doit commencer sérieusement. La Conférence a estimé que le Conseil devait jouer un rôle central et renforcé dans l'intégration des trois dimensions du développement durable. Pour cette raison et du fait des autres fonctions conférées au Conseil, il faut réformer ses méthodes de travail et son ordre du jour. Il doit éviter les doubles emplois avec d'autres parties du système des Nations Unies, rationaliser ses attributions en matière de contrôle et garantir que ses commissions fonctionnent de façon cohérente et transparente. L'Inde attend l'examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil. Cette réforme est d'importance également critique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et formuler le programme de développement pour l'après-2015. Ayant réussi de façon louable à suivre la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, le Conseil doit maintenant se pencher sur la proposition de créer un forum politique de haut niveau chargé de suivre les objectifs du développement durable et réunir les connaissances spécialisées nécessaires à cet effet.

150. Sur la question du déficit de la gouvernance mondiale, qui est au centre du programme de développement durable, le Conseil doit en faire une priorité dans la refonte de son ordre du jour. La gouvernance économique mondiale suppose la large participation des pays en développement, en particulier au sein des structures de décision des institutions de

Bretton Woods. Le Conseil devrait jouer un rôle actif dans la recherche de cet objectif.

151. **M. Berger** (Allemagne) dit que l'ensemble des problèmes mondiaux appellent à examiner la structure institutionnelle actuelle du Conseil et ses méthodes de travail. Le Conseil doit être plus fort, être inclusif, efficace et, en période de restrictions budgétaires, efficient. Une réflexion novatrice doit être appliquée pour développer et exploiter ses atouts et ses avantages, car le Conseil est dans une position exceptionnelle pour examiner les problèmes et suivre les événements depuis des points de vue multiples et pour coordonner les activités d'entités, en particulier ses propres organes subsidiaires et les institutions spécialisées. Le Conseil constitue une enceinte où sont réunis des participants venant de la société civile et du secteur privé, des universités et des entités philanthropiques, et il est donc bien placé pour organiser des débats et échanger des pratiques optimales.

152. Dans sa résolution 64/289 sur la cohérence à l'échelle du système, l'Assemblée générale a confié au Conseil une tâche difficile qui doit être poursuivie, en particulier de bien comprendre et d'assurer la division du travail entre le Conseil et la Deuxième Commission de l'Assemblée générale dans l'intérêt d'une meilleure coordination et pour éviter les doubles emplois. L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement est un bon exemple d'une division efficace du travail entre le Conseil et la Deuxième Commission, et les travaux préparatoires ont bénéficié des contributions de l'ensemble du système des Nations Unies, de la société civile et du secteur privé.

153. Enfin, sa délégation espère prendre part au processus de négociation qui conduira à la création du forum politique de haut niveau prévu dans le document final de la Conférence de Rio +20.

154. **M. Vitrenko** (Ukraine) dit que le Conseil assume la lourde responsabilité de l'emploi des ressources humaines et financières que le système des Nations Unies consacre à la réalisation d'une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable. Le Conseil doit devenir plus efficace, sachant que ses activités ont déjà été restructurées par l'introduction de l'Examen ministériel annuel, qui est une puissante tribune internationale sur laquelle s'édifiera un système multilatéral efficace et inclusif.

L'Ukraine a fait un Exposé national volontaire dans ce cadre et elle engage instamment d'autres États à faire de même, non pas parce que cet exercice est une excellente occasion de faire connaître les statistiques, mais parce qu'il aide à accélérer l'application des politiques nationales et contribue à l'avènement d'un avenir meilleur et plus viable à terme.

155. Alors que se multiplient les mécanismes et les instruments des Nations Unies chargés de collecter des données et de suivre les tendances statistiques, la délégation ukrainienne est convaincue qu'une démarche axée sur les résultats aboutira au mieux grâce à l'utilisation des actuels mécanismes d'examen du Conseil et notamment la base de données sur les « stratégies de développement qui fonctionnent ». Cependant, les États Membres qui ont besoin d'une aide pour leur exposé volontaire national doivent recevoir l'assistance technique voulue à cet effet.

156. **M. Vermeulen** (Observateur de l'Afrique du Sud) dit que la note de synthèse établie pour la présente réunion et une déclaration des experts eux-mêmes posent des questions importantes quant à l'avenir du Conseil. Les États Membres doivent lancer un authentique débat sur la question de savoir si le mandat défini pour le Conseil dans la Charte des Nations Unies est bien adapté à la recherche de solutions aux problèmes du développement durable. Ils pourraient se trouver forcés de conclure que les institutions financières et économiques internationales sont contrôlées en fait par des acteurs puissants, qui échappent à l'Organisation, situation que les fondateurs de celle-ci n'ont jamais envisagée.

157. La Conférence Rio +20 a réaffirmé le rôle du Conseil comme moteur du débat sur l'intégration des trois dimensions du développement durable. Après la crise financière mondiale, les principales économies et les institutions de Bretton Woods ont joué un rôle critique dans la recherche de solutions, mais le Conseil lui-même continue à jouer un rôle critique dans le dialogue sur les politiques. Ses relations avec ces institutions et avec l'Organisation mondiale du commerce doivent être renforcées et doivent être au cœur des débats sur la réforme des institutions financières internationales.

158. Les États Membres doivent trouver les moyens de faire du Conseil un forum actif pour les débats sur les politiques économiques et sociales et il doit donc être la source de directives pertinentes à l'intention des

organismes des Nations Unies, des fonds et des programmes, conformément au mandat défini par la Charte. Il ne suffit pas de faire concentrer les efforts uniquement sur la session annuelle de fond du Conseil. Les initiatives telles que la présente réunion, qui se tient pendant l'Assemblée générale afin de tirer parti de la présence sur place des dirigeants mondiaux, devraient se reproduire.

159. L'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement a marqué la volonté collective de résoudre les problèmes du sous-développement. En plaçant les pauvres, et en particulier les femmes, au centre du programme de développement pour l'après-2015, les Objectifs ont eu un grand retentissement dans les pays en développement du Sud et en particulier en Afrique. Dans l'examen du programme de développement, les États Membres ne doivent pas donner l'impression que les Objectifs sont abandonnés, mais plutôt que leur orientation générale doit être maintenue. Le principal problème dans la réalisation des OMD est dû au fait que les pays développés et les donateurs n'ont pas honoré tous leurs engagements.

160. Le multilatéralisme est une condition essentielle du système international car il permet aux pays ayant des intérêts divergents de coopérer et de collaborer face à des problèmes communs. Cependant, le multilatéralisme doit être renforcé, rendu plus efficace par une réforme de ses institutions et de ses pratiques pour garantir qu'elles reflètent bien la diversité des États Membres.

161. **M. Chuquihuara** (Observateur du Pérou) se réjouit de ce que fait le Conseil pour reprendre l'initiative et animer les efforts de développement durable. Les États Membres doivent réaffirmer leur foi dans le multilatéralisme en coordonnant leurs politiques sur le renforcement et la supervision des systèmes financiers et sur la coopération et le transfert de technologie en faveur de la solidarité sociale et de l'élimination de la pauvreté.

162. Pour résoudre les grands problèmes actuels les Nations Unies, ayant un rôle essentiel à jouer dans la gouvernance mondiale et le choix du programme de développement durable, doivent être fortes. Cela suppose que le Conseil soit à son tour renforcé et puisse pleinement jouer son rôle dans l'intégration des trois dimensions du développement durable, dans la coordination avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce et dans

l'examen du programme de développement pour l'après-2015.

163. Le Conseil doit en outre jouer un rôle majeur dans la coordination de l'application des engagements pris dans le passé et non encore honorés depuis 1992, l'application des nouveaux engagements résultant de la Conférence Rio +20 et l'examen de l'application des engagements relatifs à chacune des dimensions du développement durable. Pour que le Conseil reprenne la position qui est la sienne légitimement et réalise « L'avenir que nous voulons », il est essentiel d'établir et de déterminer les fonctions du forum politique de haut niveau qui est proposé et de réformer les méthodes de travail du Conseil.

164. En établissant le programme de développement pour l'après-2015, les États Membres doivent concilier les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable d'une façon qui prévienne les doubles emplois entre l'action de la communauté internationale, celle du système des Nations Unies, du secteur privé, de la société civile et des milieux universitaires. Le programme de développement doit donc remplir les trois conditions fondamentales d'intégration, de cohérence et d'efficacité, et être doté de ressources suffisantes pour réaliser les résultats escomptés.

165. **M. Sul Kyung-Hoon** (République de Corée) dit que la Conférence Rio +20 a marqué une étape historique sur la voie d'un avenir viable à terme, et que les décisions de la Conférence doivent se traduire en action concrète. Comme l'année butoir pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement approche, les États Membres doivent également déterminer le programme de développement après 2015. Pour que le système des Nations Unies réussisse à réaliser cet avenir durable, il doit être renforcé et rendu plus efficace.

166. Les États Membres, par les mesures consignées dans la résolution 61/16 de l'Assemblée générale, se sont efforcés de rendre le Conseil économique et social plus efficace et plus pertinent. Ces mesures novatrices ont aidé à le revitaliser, ce qui, au lendemain de la Conférence Rio +20, lui a donné une responsabilité nouvelle dans la réalisation d'une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable. Sa délégation est donc favorable à la création du forum politique de haut niveau, qui devra s'appuyer sur la volonté politique de réaliser le développement

durable tout en préservant le consensus entre les différents acteurs. Ce nouveau mécanisme devrait coordonner son action avec celle des mécanismes existants et notamment l'examen ministériel annuel et le Forum pour la coopération en matière de développement de façon à préserver la cohérence et éviter les doubles emplois.

167. Le Conseil doit agir de façon décisive, sélective et bien ciblée pour éviter de couvrir de trop nombreuses questions et il doit se concentrer sur celles qui sont directement liées au développement durable. Pour l'une des cibles, il faudra en particulier réfléchir à la transition à une économie verte. L'organisation de son travail doit intégrer les trois dimensions du développement durable de façon équilibrée et il doit devenir plus inclusif en maintenant des relations avec les autres grandes enceintes et organisations, et notamment avec la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé dans la poursuite du développement durable et de l'élimination de la pauvreté.

168. **M. Ishii** (Japon) dit que l'accord qu'a conclu la communauté internationale à la Conférence Rio +20 rend nécessaire la recherche d'un équilibre entre les trois dimensions du développement durable, tâche à la réalisation de laquelle le Conseil, avec ses vastes fonctions et ses vastes pouvoirs, pourrait beaucoup contribuer. Comme la raison d'être de la notion de développement durable est d'envisager l'avenir, ce qui à son tour dépend des générations futures, le fait que le Conseil soit centré sur l'homme constitue un autre avantage précieux.

169. Entretenue par de nouvelles technologies permettant d'améliorer les rendements énergétiques et d'exploiter les sources d'énergie renouvelables, la transition à une économie verte pourrait promouvoir un développement durable et créer les conditions de croissance économique nécessaires pour sortir des millions d'hommes de la pauvreté. La communauté internationale doit maintenant passer du concept à l'action.

170. Malgré ses avantages actuels, le Conseil pourrait mieux fonctionner, améliorer sa pertinence en centrant mieux ses débats et en préservant une coordination plus étroite avec les autres organes des Nations Unies. Le développement durable offre au Conseil l'occasion de le faire, avec un ordre du jour concret appelant une démarche holistique.

171. **M. George** (Nigéria) dit qu'à la Conférence Rio +20 les dirigeants du monde entier ont reconnu l'importance d'un système multilatéral inclusif, transparent, renforcé et efficace pour remédier aux problèmes mondiaux urgents du développement durable. Le document final de la Conférence constate le rôle du Conseil dans la réalisation d'une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable. Le Conseil anime le dialogue mondial sur les questions relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement, au changement climatique, au financement du développement, à la santé publique et aux urgences humanitaires qui sont directement liées à ces trois dimensions.

172. Il voudrait voir le Conseil chercher un accord mondial sur les politiques visant à renforcer la capacité productive et accélérer la croissance économique durable des pays en développement, mettre l'accent sur des modèles économiques propres à chaque pays pour une croissance durable, solidaire et équitable, procéder à des examens périodiques des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs internationaux en matière de développement et des engagements correspondants, et encourager la participation des organisations philanthropiques, du secteur privé et des autres entités dans la réalisation de ces buts et engagements et enfin, débattre des questions générales sectorielles dont l'acuité peut compromettre les efforts de développement mondiaux. Le Conseil devrait superviser la coordination à l'échelle du système en matière de développement durable et encourager la convergence et la collaboration entre institutions à l'échelle du système dans le partage des connaissances, le dialogue sur les politiques, la valorisation des synergies et la fourniture de l'assistance technique.

173. **Mme Bárcena** (Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes), rappelant que les cinq commissions régionales rendent compte directement au Conseil, dit que l'opportunité du débat tient à la crise économique actuelle, qui diffère des crises précédentes parce qu'elle soumet tous les pays, et les pays en développement en particulier, aux effets des perturbations de la dette, du commerce, du chômage et d'une croissance déprimée.

174. Le temps est venu de réformer le Conseil, paralysé dans le passé par des conflits d'intérêts et de responsabilités, ce qui amène à se poser des questions sur la pertinence et la légitimité du Conseil par rapport

à d'autres organes comme le Groupe des Vingt, qui semble représenter un multilatéralisme au niveau de l'élite. La réforme du Conseil doit être centrée sur les moyens de relancer la stratégie de développement des Nations Unies, à partir d'une position d'universalité et d'unilatéralisme, sans pourtant vouloir imposer un comportement donné aux pays en développement, et en poursuivant une prospérité partagée avec une réduction des déséquilibres structurels trop larges de l'égalité, des niveaux de revenu et de la répartition de la richesse, de la technologie, du capital et des moyens financiers. Le Conseil réformé devrait avoir des pouvoirs suffisants pour agir et introduire la cohérence.

175. La réforme suppose à la fois la continuité avec le passé et une rupture avec celui-ci : continuité dans le sens que les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement doivent être préservés; rupture en ceci qu'il doit se produire un changement de paradigme et on doit mettre l'accent sur les objectifs du développement durable. Le changement structurel doit être introduit pour modifier les modes actuels de production et de consommation. Le Conseil ne doit pas oublier que les questions sociales et environnementales ne peuvent être considérées isolément et que les causes profondes des problèmes, dans ces deux secteurs, sont de nature économique.

176. Pour cette raison, le Conseil doit concentrer son action sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et leur objectif premier, qui est la réduction de la pauvreté, avec une transition progressive vers un programme de développement pour l'après-2015 et la définition des objectifs du développement durable. Ce n'est que de cette façon que l'on pourra conjuguer l'élimination de la pauvreté et une plus grande égalité, l'élimination de la faim et une plus grande sécurité alimentaire, la réduction de la mortalité maternelle et le respect des droits en matière de procréation, l'accès à l'énergie et la sécurité climatique, et la santé pour tous et une protection sociale universelle.

177. Le Conseil peut réaliser des progrès en adhérant à son mandat et en remplissant son rôle directeur, ainsi qu'en établissant pour 2013 un programme bien ciblé, éventuellement divisé en trois parties : un débat sur les questions de coordination, qui comprendra une réunion préparatoire de haut niveau chargée de fournir des directives générales reposant sur les résultats des débats aux niveaux national, régional et mondial; un débat consacré aux questions d'intégration qui

examineront les activités et la structure du Conseil dans son ensemble en tenant compte du travail qu'il est proposé de demander aux commissions régionales et techniques, aux institutions spécialisées et aux institutions de Bretton Woods; l'examen ministériel annuel, qui devrait préparer la transition entre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable; et enfin un débat de haut niveau, reprenant la suggestion de l'observateur de la Colombie, où l'on examinerait le programme de développement pour l'après-2015.

178. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'attache à soutenir les efforts du Conseil pour mettre au point un programme de développement nouveau et universel, en appliquant une démarche partant de la base, c'est-à-dire à partir des préoccupations nationales vers des préoccupations régionales et mondiales, et les consultations y relatives.

179. **M. Hanif** (Département des affaires économiques et sociales), parlant au nom du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, dit que les problèmes contemporains examinés lors de la présente réunion ministérielle, depuis la crise financière et la crise de la dette souveraine jusqu'aux changements climatiques et la sécurité énergétique et alimentaire, doivent être analysés dans une optique viable à terme. Il faut pour cela que le système international soit plus efficace dans la recherche et l'application de solutions solidaires et transparentes s'appuyant sur les trois dimensions du développement durable.

180. Les participants ont, ensemble, montré qu'il fallait une plus grande cohérence dans le système des Nations Unies et ils ont évoqué le rôle critique du Conseil dans l'application des politiques de développement durable. Réfléchissant à la marche à suivre, ils ont examiné, avec l'aide des experts, des propositions pour un système multilatéral plus fort, plus solidaire et plus efficace visant à faire progresser le développement durable, en particulier dans le contexte de la suite donnée à la Conférence Rio +20. Leurs conclusions comportent d'importants messages. D'abord, il faut une plus grande cohérence internationale des politiques de développement, avec une interaction plus grande et meilleure entre le Conseil, ses organes subsidiaires et les autres acteurs internationaux dans le domaine du développement, et une réflexion sur l'ensemble de la structure du Conseil portant sur l'intégration et de meilleurs résultats de développement. Deuxièmement, il faut un suivi plus

efficace des grandes conférences des Nations Unies et de leurs engagements, et une réflexion plus précise sur les trois dimensions du développement durable. Troisièmement, il faut que les institutions s'occupant du développement durable soient complémentaires et évitent les doubles emplois.

181. Le débat qui vient de s'achever a montré que le Conseil allait remplir son rôle essentiel dans le développement international. Plus fort, le Conseil, avec un système institutionnel meilleur axé sur le développement durable et fonctionnant dans un cadre international plus robuste, plus solidaire et plus efficace, aidera à traduire en action le programme de développement de l'Organisation, en particulier le programme de développement pour l'après-2015.

182. **Le Président**, remerciant les participants et les experts, dit que le débat a conduit à une réflexion sur la base institutionnelle que le Conseil doit posséder pour soutenir et promouvoir le développement durable. En outre, d'importantes et judicieuses questions ont été posées par les personnes qui ont suivi le débat sur les médias sociaux. La tâche difficile à accomplir est de s'assurer de la pertinence durable de l'Organisation en général et du Conseil en particulier en réponse aux problèmes nouveaux et pour la confection du nouveau programme de développement allant de la Conférence Rio +20 jusqu'à l'après-2015.

183. Pour préparer l'examen de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale, le Bureau du Conseil est prêt à contacter et consulter les représentants des États Membres sur leurs recommandations en vue d'une action future tendant à renforcer et rendre plus efficace le système multilatéral pour le développement durable, au centre duquel se trouve le Conseil.

184. Un tel système multilatéral doit s'appuyer sur les connaissances, les spécialistes et les enseignements tirés de l'examen de trois dimensions du développement durable, afin de trouver une solution aux problèmes mondiaux, de déterminer les actions prioritaires et de formuler des directives pour le choix des politiques. Le travail du Conseil doit être concilié avec celui de l'Assemblée générale. Ses décisions doivent viser des résultats concrets et prévoir une application, un suivi et une évaluation effectifs. Le calendrier de ses sessions doit être modifié pour que son ordre du jour recentré ait un effet plus grand.

185. La structure des organes subsidiaires du Conseil et l'appui de son secrétariat doivent être adaptés aux

besoins qui apparaîtront après la réforme. Le forum politique de haut niveau devrait faire partie intégrante de cette structure. Le Conseil devrait élargir la coopération et la collaboration avec tout un ensemble de partenaires de développement et notamment les universités et le secteur privé ainsi que les institutions régionales et sous-régionales. Comme la poursuite du développement durable se fera sur plusieurs fronts et concerne des secteurs et des acteurs différents, aucune organisation ni aucun groupe unique ne pourra à lui seul réaliser les objectifs de la période postérieure à la Conférence Rio +20. Enfin, le Conseil devrait veiller à l'obligation de rendre des comptes sur les résultats produits par tous les acteurs du développement, afin d'établir un authentique partenariat pour le développement, qui relie la fixation des priorités et des politiques aux engagements de financement et assure l'intégration entre les aspects normatifs et opérationnels de son action.

186. A Rio, les États Membres ont reconnu que le Conseil était actuellement la seule institution ayant le potentiel, le mandat et la légitimité voulus pour exercer toutes les fonctions indispensables pour s'engager dans la voie d'un développement viable à terme. Il faut arriver à une idée précise des atouts et des faiblesses du Conseil ainsi que des réformes nécessaires, celles-ci ne devant pas être épargnées mais au contraire être guidées par une vue d'ensemble, afin de développer un système multilatéral propice à la cohérence et au consensus ainsi qu'à l'action collective. Plus fort, le Conseil aidera à préparer « l'avenir que nous voulons » et aussi à veiller à ce qu'il soit réalisé.

La séance est levée à 20 h 40.